Ressources transversales

documents présentés dans cette partie

Agences, organismes de recherche et dispositifs d'accompagnement

AVISE – Agence de Valorisation des Initiatives Socio-Economiques
zoom sur les DLA – Dispositifs d'accompagnement locaux
CNAR Culture - Centre National d'Appui et de Ressources sur la filière "culture"
INNEF - Institut National des Nouvelles Formes d'Emploi
LISE - Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique
OPALE - Organisation pour Projets ALternatifs d'Entreprises

Fédérations, réseaux d'acteurs culturels, structures associatives

Autre(s)pARTs
La commission Lieux du Couac
Fiches synthétiques : La Grainerie, Mix'Art Myrys, L'Usine
Ufisc – les structures membres

également accessibles sur http://octobre.couac.org/

[Avise, Agence de valorisation des initiatives socio-économiques]

http://www.avise.org/accueil.php3

Dernières nouvelles | AFP - AFP / RSS | 20minutes.fr - Fils... | 20minutes.fr - cult... | [éditions de l'attrib... | kéza'couac |Couac.... | COUAC ::: COllectif...

Avise

Agence de Valorisation des Initiatives Socio-Economiques

| Accueil | Contact | rechercher

Pourquoi l'Avise ? | Partenaires | Missions | Métiers | L'Equipe

Accueil > Accueil

dernière mise à jour : 30 septembre 2006

Actions

- Entrepreneurs sociaux
- Nouvelles coopératives
- Insertion par l'économique
- Approche filière
- Dispositif DLA-C2RA-CNAR
- Europe et économie sociale
- Recherche & Développement

Productions

- Publications
- Services
- Les "Repères" de l'Avise
- Europe : revue d'actualités
- "Au carrefour des initiatives socio-économiques"
- "La Lettre de l'Avise"

Ressources

- Bibliothèque
- Quoi de neuf ?
- Liens
- Sigles

A LA UNE ! FORMATION-ACTION SUR LE FONDS SOCIAL EUROPEEN A DESTINATION DU TISSU ASSOCIATIF

L'Avise et la CPCA lancent à l'automne un nouveau cycle de formation : "Coordonner et gérer des projets financés par le FSE". Les inscriptions sont désormais ouvertes.

Pour en savoir plus
Pour vous inscrire

NOUVEAUTE PUBLICATION ! POUR DEVELOPPER L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL

La Caisse des Dépôts, l'ESSEC et l'Avise publient un document consacré à la duplication d'entreprise sociale : "Changer d'échelle. Dupliquer les réussites sur de nouveaux territoires. Une voie pour développer l'entrepreneuriat social. Etudes de cas, témoignages et synthèse".
Le 13 septembre dernier, se déroulait un séminaire sur ce sujet organisé par la Caisse des dépôts, l'ESSEC et l'Avise.

Pour en savoir plus sur la publication
Accédez au sommaire de la publication
Téléchargez la publication dans son intégralité

L'AVISE RENFORCE SON EQUIPE

Poste de chargé de mission "Transfert de savoir-faire" à pourvoir

Pour développer son dispositif de qualification d'entrepreneurs sociaux, le "Transfert de savoir-faire", l'Avise recrute un chargé de mission. Candidatures avant le 12 octobre...

Accéder au profil de poste

Quoi de neuf ?

> **1ER FORUM NATIONAL DE L'EMPLOI DANS L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

Un événement de taille : ce Forum national de l'emploi dans l'ESS, premier du genre, se propose de (...)

> **ASSOCIATIONS : QUELLE EST VOTRE UTILITE SOCIALE ?**

« Les défis que les associations d'utilité collective doivent relever ne cessent de devenir chaque jour plus (...)

> **« ENTREPRENARIAT SOCIAL ET TERRITOIRES » : 24 OCTOBRE, A BORDEAUX**

Dans le cadre des manifestations de la Caisse des Dépôts, les prochaines « Rencontres Partenariats et Territoires » (...)

> **Y. BARBANÇON, NOUVEAU PRESIDENT DE LA CNCRES**

Le Conseil d'Administration de la CNCRES a élu le 4 septembre son nouveau président, Yannick BARBANÇON. Il (...)

Espaces intranet



avec le soutien du Fonds Social Européen



















Terminé

ARTICLE PARU DANS « ASSOCIATIONS MODE D'EMPLOI » N°54

Les DLA : accompagner l'autonomie

Le dispositif local d'accompagnement (DLA) est destiné à accompagner les structures développant des activités d'utilité sociale et créatrices d'emplois, dans leur démarche de consolidation. Les DLA sont des dispositifs d'appui et d'accompagnement des structures ciblées et d'animation du territoire sur le champ concerné.

Un accompagnement de proximité

Financé par l'État, la Caisse des dépôts et consignations, le FSE (lire Zoom AME n°50) et, le cas échéant, les collectivités locales et territoriales, le DLA est une mesure inscrite dans l'accord-cadre national Etat – CDC signé le 20 novembre 2001 dans la perspective du soutien à la consolidation des activités NS-EJ.

Dans chaque département, une structure associative compétente (lire encadré) assure la fonction de DLA sous la tutelle d'un comité de pilotage réunissant, au minimum, la DDTEFP, la DR CDC, l'ensemble des partenaires qui financent et conventionnent la structure support du DLA. Au niveau régional, le centre régional de ressources et d'animation, C2RA, a pour fonction d'animer, de mettre en réseau et de qualifier les DLA et les acteurs de l'accompagnement sollicités par le dispositif de consolidation. Au niveau national, la DGEFP et la CDC ont confié à l'association AVISE (Agence de valorisation des initiatives socio-économiques) des missions d'accompagnement à la création et au développement des C2RA, de leur mise en réseau, de capitalisation et de diffusion d'outils, des bonnes pratiques et expériences permettant de renforcer la qualité et la professionnalisation de leurs interventions.

A qui s'adresse le DLA ?

Ainsi, toute association employant des jeunes sous statut NSEJ et cherchant à consolider ses activités au-delà des dispositifs d'aide à la pérennisation tels que l'épargne consolidée ou la convention pluriannuelle est directement concernée par le DLA. Sont également au cœur de la cible, les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) ainsi que les structures constituées sous une forme juridique nouvelle adaptée à l'exercice d'activités économiques à finalités sociales (SCIC). Sans oublier enfin, les structures bénéficiant de nouveaux dispositifs mis en place par l'Etat comme le CIVIS.

L'offre de service du DLA consiste en premier lieu en le repérage et l'accueil des structures développant des activités d'utilité sociale et créatrices d'emplois, souhaitant s'engager dans une démarche de consolidation. Celle-ci s'inscrit dans une perspective de promotion de la culture économique dans la gestion et le développement des activités. L'association bénéficiaire, si elle le désire peut ensuite bénéficier d'un diagnostic de la capacité de consolidation économique de sa structure (forces, faiblesses et projection à moyen terme) et de ses besoins d'appui afin d'élaborer, en collaboration avec le DLA, un éventuel plan de d'accompagnement favorisant la consolidation de ses activités, comprenant notamment la prescription des différentes actions d'accompagnement, en réponse aux besoins diagnostiqués.

Les missions du DLA : diagnostic, prestation d'accompagnement et suivi

Si l'association accepte ce diagnostic et la prescription qui en découle (action d'ingénierie individuelle et/ou collective), le DLA élabore avec elle un cahier des charges permettant de solliciter le réseau des structures prestataires repérées (liste validée par le comité de pilotage), dans le cadre d'une mise en concurrence simple, en fonction des domaines de compétences. Une fois le prestataire retenu, une convention de prestation est signée, tripartite (DLA - structure accompagnée - prestataire) pour une ingénierie individuelle, ou bipartite (DLA –

prestataire) pour les accompagnements sous forme de session de qualification collective. Le DLA finance la prestation, en totalité ou pour partie (le plan de financement de l'accompagnement peut inclure une participation financière d'un financeur hors fonds d'ingénieries du DLA et, si elle le souhaite, de la structure accompagnée), via son fonds d'ingénieries, doté par la DDTEFP, la CDC, le FSE et ses autres financeurs. Un suivi et une évaluation de qualité de la prestation sont assurés par le DLA.

Un suivi est par la suite assuré qui doit permettre au DLA d'évaluer l'impact des actions d'accompagnement réalisées au profit de chaque structure accompagnée tout au long de sa démarche de consolidation et de les compléter au besoin jusqu'à l'autonomie économique de la structure bénéficiaire : par de nouvelles sollicitations de prestataires, l'appui à la formulation d'un dossier de demande d'intervention financière auprès d'organismes spécialisés, ou par la conduite d'actions permettant de favoriser la mise en relation de la structure diagnostiquée avec ses partenaires financiers actuels ou potentiels, comme les collectivités locales. Un suivi qui comprend notamment des entretiens bilan sur les compétences de la structure employeur et ses besoins nouveaux pour une meilleure gestion de son développement et de sa démarche de consolidation.

Qui sont les DLA et leurs domaines de compétence ?

- des structures dédiées à l'apport de financements structurants, comme les Fonds territoriaux France Active ;
- des structures d'accompagnement à l'emploi, comme les Comités de bassin d'emploi (CBE), les Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) ;
- des structures d'accompagnement du secteur associatif, comme les Points d'appui, les réseaux associatifs comme les Ligues de l'enseignement, la Fédération des oeuvres laïques (FOL) ;
- des structures d'accompagnement du développement local, comme les Comités d'expansion, les Agences de développement local ;
- des structures d'accompagnement à la création d'entreprises, comme les Plateformes d'initiative locale (PFIL), ou les Boutiques de gestion, par exemple.

En savoir plus :

Les différents éléments du dossier technique « Dispositif Local d'Accompagnement » et les principes généraux de mise en œuvre des DLA sont annexés à la circulaire DGEFP n°2003/04 du 04 mars 2003.

Questions à Thierry Véclin, responsable du développement territorial de l'association AVISE

Où en est-on actuellement de la mise en place des DLA ?

Fin 2003 on devrait atteindre les 80 à 90 DLA mis en place sur le territoire. Une centaine devraient être opérationnels début 2004. A terme, il y aura au moins un DLA par département. Cependant, certains d'entre eux comptent plusieurs DLA *infra-départementaux*, comme dans les départements du Nord ou de la Gironde.

Quel est le rôle d'AVISE ?

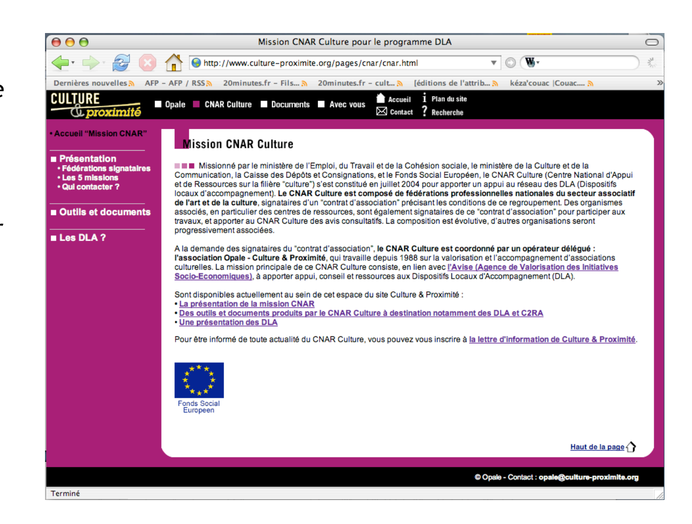
L'AVISE, est une association nationale de recherche et développement dans le domaine des initiatives socio-économiques. Elle a notamment pour missions la production et la diffusion d'outils et de méthodes, en s'appuyant sur la capitalisation et la mutualisation des ressources existantes. Elle intervient sur des champs tels que l'insertion par l'activité économique, l'entrepreneuriat collectif, l'utilité sociale, les nouveaux services,… Par exemple, elle a récemment édité un « Guide de l'entrepreneur social » et un guide sur « Les SCIC en 40 questions ». Dans le champ des nouveaux services, l'AVISE intervient dans le cadre d'une mission confiée par la CDC et la DGEFP, sur l'animation et la mise en réseau du dispositif territorial de consolidation (DLA et C2RA), et en soutien des productions des têtes de réseau, selon une entrée filière : environnement, médiation, culture, sport, services à la personne.

Quel est le rôle du comité d'appui des DLA ?

Le comité d'appui intervient pour garantir la qualité de prise de décision du DLA, dans son activité d'accompagnement, selon un « processus expert ». Ses délibérations font partie du mécanisme de mise en place d'actions d'ingénierie par le DLA. Le comité d'appui apporte en ce sens son expertise et sa connaissance des paramètres de l'activité d'une structure accompagnée par le DLA et enrichit le diagnostic et le plan de consolidation réalisés par le DLA. En revanche, Le comité d'appui n'est ni un comité d'engagement des fonds, ni un moyen de tutelle ou de contrôle imposé en interne au DLA. Ainsi, après son diagnostic des activités de l'association, le DLA propose des préconisations qu'il soumet au comité d'appui, constitué d'un réseau d'experts et de techniciens : personnels des services de l'Etat et des collectivités, des têtes de réseaux associatifs, des banques de l'économie sociale et solidaire, des experts comptables, etc., qui valide le diagnostic et apporte une expertise intervenant en complément des compétences du DLA. Il affine les besoins de l'association et les préconisations de stratégies à mettre en œuvre. La composition du comité d'appui est propre à chaque DLA, en fonction des ressources techniques locales existantes, des disponibilités, voire des sujets traités. Il n'y a ni formule type, ni limite aux besoins qui peuvent être couverts par l'accompagnement du DLA.

AVISE - Tél : 01.53.25.02.25 - Fax : 01.53.25.02.20 - www.avise.org

MISSION **CNAR** CULTURE



Missionné par le ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale, le ministère de la Culture et de la Communication, la Caisse des Dépôts et Consignations, et le Fonds Social Européen, le CNAR Culture (Centre National d'Appui et de Ressources sur la filière "culture") s'est constitué en juillet 2004 pour apporter un appui au réseau des DLA (Dispositifs locaux d'accompagnement). Le CNAR Culture est composé de fédérations professionnelles nationales du secteur associatif de l'art et de la culture, signataires d'un "contrat d'association" précisant les conditions de ce regroupement. Des organismes associés, en particulier des centres de ressources, sont également signataires de ce "contrat d'association" pour participer aux travaux, et apporter au CNAR Culture des avis consultatifs. La composition est évolutive, d'autres organisations seront progressivement associées.

A la demande des signataires du "contrat d'association", le CNAR Culture est coordonné par un opérateur délégué : l'association Opale - Culture & Proximité, qui travaille depuis 1988 sur la valorisation et l'accompagnement d'associations culturelles. La mission principale de ce CNAR Culture consiste, en lien avec l'Avise (Agence de Valorisation des Initiatives Socio-Economiques), à apporter appui, conseil et ressources aux Dispositifs Locaux d'Accompagnement (DLA).

Composition

Le CNAR Culture est composé de fédérations professionnelles nationales du secteur associatif de l'art et de la culture, signataires d'un "contrat d'association" précisant les conditions de ce regroupement. Des organismes associés, en particulier des centres de ressources, sont également signataires de ce "contrat d'association" pour participer aux travaux, et apporter au CNAR Culture des avis consultatifs. La composition est évolutive, d'autres organisations seront progressivement associées.

Objet

Le CNAR Culture s'est constitué en juillet 2004 pour apporter un appui au réseau des Dispositifs Locaux d'Accompagnement créés sur chaque département par le ministère de l'Emploi, du travail et de la cohésion sociale, et la Caisse des dépôts et consignations.

Opérateur délégué

Le CNAR Culture, à la demande des signataires du "contrat d'association", est coordonné par l'association Opale, qui travaille depuis 1988 sur la valorisation et l'accompagnement d'associations culturelles. "Culture & Proximité" est le nom donné aux publications d'Opale, à son site Internet, et aux ateliers professionnels qu'elle organise.

Partenariat national

Le CNAR Culture a signé pour la période 2004-2006 des conventions avec le ministère de l'Emploi, du travail et de la cohésion sociale, le ministère de la Culture et de la communication, la Caisse des dépôts et consignations, et le Fonds social européen. Le comité de pilotage du CNAR Culture regroupe Opale/Culture & Proximité, le comité de suivi composé de 6 membres représentant les fédérations signataires et le comité d'orientation qui réunit les ministères de la Culture et de l'Emploi, la Caisse des dépôts et consignations, et l'Avise (Agence de Valorisation des Initiatives Socio-Economiques).

Depuis mars 2006, le CNAR Culture est constitué de deux unions - l'UFISC et la CPCA - et d'un groupe de 10 fédérations non affiliées à ces deux unions. Un contrat d'association a été conclu entre Opale et ces représentants du monde associatif culturel.

La COFAC (Coordination des fédérations et associations de culture et de communication)

La COFAC a pour objectifs de :
• Placer les associations culturelles au coeur des débats et des projets d'aujourd'hui, à la croisée des chemins du patrimoine et de la création, dans l'esprit de l'éducation populaire et comme facteur essentiel de lien social.
• Faire entendre la voix des associations culturelles auprès de l'État et des collectivités territoriales, notamment des régions en suscitant la création de COFAC régionales.

• Obtenir de l'État et des collectivités territoriales un partenariat autour des politiques culturelles qui tiennent compte de la spécificité des activités des bénévoles et des amateurs.
• Représenter les associations culturelles dans les organismes de la vie associative. La COFAC est membre de la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA) et du Conseil national de la vie associative (CNVA).
• Promouvoir une réelle et libre vie associative culturelle qui vise à développer des activités sans finalité lucrative, exprimant ainsi la participation de la société civile à la gestion de l'intérêt général.

Les membres de la COFAC :

A coeur joie
CFBF : Confédération française des batteries fanfare
CMF : Confédération musicale de France
CNRA : Conseil national des radios associatives
EM : Enfance et musique
FAMDT : Fédération des Associations de Musiques et de Danses Traditionnelles
FATP : Fédération des amis du théâtre populaire
FEMS : Fédération des écomusées et musées de société
FFSAM : Fédération française des sociétés d'amis de musées
FNASSEM : Fédération nationale des associations de sauvegarde des sites et ensembles monumentaux
FNCMR : Fédération nationale des centres musicaux ruraux
FNCTA : Fédération nationale des compagnies de théâtre et d'animation
FSCF : Fédération sportive et culturelle de France
Ligue de l'enseignement
Territoire et cinémas
UFF : Union des fanfares de France

Fédérations non affiliées à la COFAC ou à l'UFISC

AFIJMA : Association des Festivals Innovants en Jazz et Musiques Actuelles
ALF : Association des Ludothèques Françaises
Art et société
Autre(s)-Parts
CIPAC : Congrès InterProfessionnel de l'Art Contemporain
EUCREA France
FERAROCK : Fédération des radios associatives musiques actuelles
FNEIJMA : Fédération Nationale des Ecoles d'Influence Jazz / Musiques Actuelles
FRAAP : Fédération des Réseaux et Associations d'Artistes Plasticiens

Centres de ressources et organismes associés

CEMAFORRE
IRMA : Information et Ressources en Musiques Actuelles
Hors les murs
Médias-Cité

Les 5 missions du CNAR Culture

1. Mobiliser les représentants nationaux, régionaux, départementaux et locaux du secteur associatif culturel pour qu'ils se rapprochent des DLA et C2RA en vue de participer pleinement à la définition des objectifs et des accompagnements devant être réalisés dans le secteur.

2. Assurer une assistance quotidienne en direction des DLA et C2RA : service SVP, fichier de prestataires et de personnes ressources, capitalisation et diffusion de ressources documentaires propres au secteur etc...

3. Mettre à disposition et/ou appuyer la création d'outils méthodologiques permettant, d'une part, une meilleure compréhension des enjeux et des modes de fonctionnement du secteur culturel associatif et, d'autre part, de favoriser la création et le développement des activités et emplois d'utilité sociale dans ce secteur.

4. Observer, analyser, évaluer et renforcer les actions menées par les C2RA et les DLA dans le secteur culturel

5. Identifier et mobiliser les partenaires avec lesquels le CNAR Culture s'efforcera de développer ses activités.

Ressources en ligne sur http://www.culture-proximite.org

INNEF

L'Institut National des Nouvelles Formes d'Emploi a pour objectif de créer un lien entre les différentes nouvelles formes d'emploi et organisations du travail en France. Il recherche les conditions éthiques de développement de ces nouvelles pratiques et favorise leur expérimentation sur les territoires.

Il met à la portée de chacun de nouvelles expressions professionnelles, et pour les entreprises, les moyens leur permettant des compétences à la mesure de leurs besoins. Il s'appuie objectivement sur le vécu pour ouvrir de nouvelles voies vers l'emploi et de nouveaux emplois. Il plonge au cœur des métiers pour adapter ces pratiques aux réalités professionnelles.

Il mène depuis plusieurs années un développent maîtrisé de ces nouveaux modes au plan national et conduit parallèlement deux études, l'une à la demande du Ministère de la Jeunesse, du Sport et de la Vie Associative et l'autre à la demande du Ministère de la Culture et de la Communication, pour analyser comment ces nouvelles méthodes pourraient apporter de réelles solutions à chacun de ces deux secteurs d'activités.

INNEF conduit différentes manifestations, territoriales, nationales et transnationales :
Les rencontres territoriales sont organisées avec les acteurs territoriaux présents et actifs sur le territoire considéré, et leurs partenaires.
Elles ciblent leurs publics et leurs objectifs. Elles rassemblent et organisent le développement de nouvelles pratiques alternatives en matière de GRH, de gestion de compétences, de créations d'activités ou d'entreprises, d'insertion des publics en difficulté, de lutte contre les discriminations, d'intégration des publics handicapés, avec des options croisant les nécessités du territoire et les besoins des publics adaptés à l'économie locale.
Les rencontres nationales en région ont pour objectif de mettre en lumière tous les opérateurs de la région considérée qui travaillent dans le cadre des nouvelles formes d'emploi, et de leur permettre de présenter leurs structures, leurs actions, de témoigner chacun de leurs activités, résultats et difficultés.
C'est en quelque sorte un état de lieux de ce qui se pratique concrètement dans ces régions, que nous entendons des témoignages mêmes des maîtres d'œuvre, par plateaux successifs : les GE, les COOPERATIVES, les SCIC...

Les rencontres transnationales organisées avec le Réseau Européen des nouvelles organisations du travail, ont pour objectif de mettre en parallèle les pratiques françaises dans le champ de l'innovation en matière d'organisations du travail et les pratiques d'un autre pays frontalier ou européen. Elles doivent aboutir outre àde l'échange, àla construction de partenariats promoteurs d'emplois, de qualité de suivis, d'initiatives nouvelles et collectives.

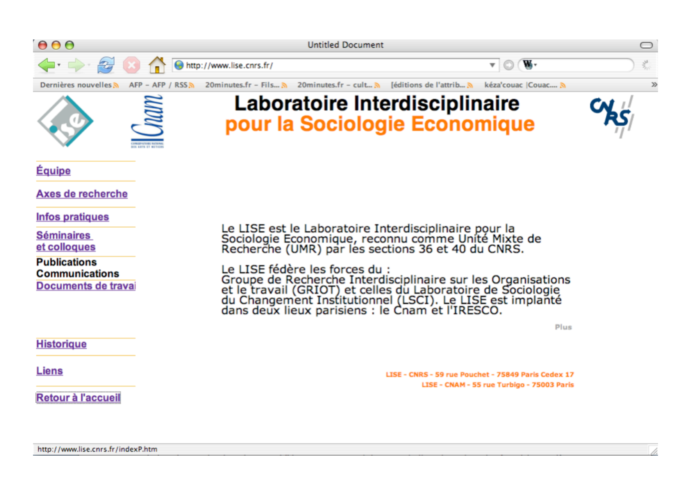
RENOT Le Réseau Européen des Nouvelles Organisations du Travail, qui existe depuis 1998 et s'est structuré en 2005, croise de nombreux réseaux européens qui se développent autour des mutualisations et de la coopération, des dynamiques territoriales et sectorielles qui les favorisent et organise des échanges et des passerelles entre eux.
renot@tiscali.fr

INNEF – Institut National des Nouvelles Formes d'Emploi
BP 4106 – 34091 MONTPELLIER CEDEX 05
Tél : (00 33) 04 67 64 25 03 – Mail : contact@innef.org
www.innef.org

Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie Economique

Le LISE est le Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie Economique, reconnu comme Unité Mixte de Recherche (UMR) par les sections 36 et 40 du CNRS.

Le LISE fédère les forces du :
Groupe de Recherche Interdisciplinaire sur les Organisations et le travail (GRIOT) et celles du Laboratoire de Sociologie du Changement Institutionnel (LSCI). Le LISE est implanté dans deux lieux parisiens : le Cnam et l'IRESCO.



Fort de plus soixante dix membres, LISE développe des travaux de sociologie économique qui se fondent sur deux postulats essentiels. Le premier est celui de l'encastrement qui ordonne de façon fondamentale les orientations passées et présentes de la sociologie économique. Trois formes d'encastrement (réticulaire, culturel et politique) sont étudiées au sein du LISE. Le second pari intellectuel est que, à l'heure de l'effritement des anciens piliers de la société industrielle et de la lente recomposition d'un rapport salarial sous le sceau des politiques multiformes de flexibilité, l'on assiste aujourd'hui à d'un renouveau institutionnel dont, grâce à de multiples outils (risques, gouvernance, solidarité, rationalisation, capital social…), la sociologie économique contemporaine aide à éclaircir le sens et la portée.

Laboratoire interdisciplinaire, LISE a aussi une ambition à échelle internationale. Constituer à Paris un pôle français de sociologie économique, c'est aussi contribuer aux débats et aux élaborations susceptibles de préciser les spécificités d'une sociologie économique qui ne se réduise pas à celle portée par les approches anglo-saxonnes dominantes. LISE est déjà engagé à ce titre dans des collaborations étroites avec d'autres pays européens, latino-américains et du Maghreb. Témoins de ces premiers échanges fructueux dans lesquels LISE est pleinement impliqué, les deux numéros à paraître en 2004 et 2005 de la revue de Sociologia del Lavoro, ainsi que deux ouvrages algéro-français sur la gouvernance des PME.

Michel Lallement et Jean-Louis Laville, co-directeurs du LISE.

Site web : http://www.lise.cnrs.fr/

Opale



L'association Opale - **Organisation pour Projets ALternatifs d'Entreprises** - s'est créée en 1988 pour offrir ses services aux initiatives culturelles de proximité.

Etudes pour des collectivités territoriales, des services d'Etat et des réseaux associatifs, accompagnement de politiques publiques, organisation d'échanges autour de l'action culturelle dans les politiques de la ville et de l'emploi, aide à la pérennisation des emplois-jeunes "Culture", accompagnement à la création, au développement ou à la structuration d'entreprises culturelles associatives...

...nos activités ont toujours valorisé les projets et expériences qui renforcent sur les territoires les rencontres, les échanges et les solidarités entre les générations, les origines culturelles, les milieux sociaux.

Pour faire circuler ses travaux et jouer le rôle d'une plate-forme d'échanges, Opale a créé les éditions Culture & Proximité et lancé les ateliers Culture & Proximité, stages de formation continue pour les acteurs culturels. Le site Internet Culture & Proximité constitue le prolongement naturel de cette volonté d'échanges en offrant en libre accès de nombreux documents issus de nos travaux : publications Culture & Proximité épuisées, fiches méthodologiques, études...

Depuis juillet 2004, Opale - Culture & Proximité est missionnée par le ministère de l'Emploi, du travail et de la Cohésion sociale, la Caisse des Dépôts et Consignations, le Fonds Social Européen et le ministère de la Culture et de la Communication pour animer un CNAR (Centre National d'Appui et de Ressources) sur la filière culturelle dans le cadre du dispositif DLA (Dispositif Local d'Accompagnement).

→ Depuis 1988, voici les points marquants des activités menées par l'association Opale.

- 2004 : Signature d'une Convention entre Opale, le ministère de l'Emploi, du travail et de la cohésion sociale, la Caisse des Dépôts et Consignations et le ministère de la Culture pour animer un centre national d'appui et de ressources (CNAR) dans le domaine culturel auprès des Dispositifs Locaux d'Accompagnements.
- 2002-2003 : Réalisation de nombreuses études sur les nouveaux services - emplois jeunes dans différents secteurs : les musiques actuelles, les arts de la rue et du cirque, les friches artistiques et culturelles.
- 2002 : Développement sensible de l'activité d'accompagnement d'associations culturelles : aide au développement, assistance technique, stratégie de pérennisation des activités et des emplois. Plus de 20 associations accompagnées en 2002-2003 et 2004.
- 2002 : Lancement des ateliers Culture & Proximité, formation continue pour les acteurs du développement culturel local. Déménagement dans de nouveaux locaux.
- 2001-2002 : Mise en oeuvre d'un dispositif d'aide à la pérennisation des emplois-jeunes sur 15 associations culturelles française avec la Caisse des Dépôts et Consignations et France Active.
- 1997 : Développement de l'activité de bureau d'études pour des collectivités territoriales, des services d'Etat et des réseaux associatifs.
- 1996-2000 : Lancement et développement des éditions Culture & Proximité consacrées aux expériences et projets culturels dans le développement local. Publication de 10 numéros de La lettre Culture & Proximité et de cinq hors-série dont Action culturelle dans les quartiers et Action culturelle dans la ville.
- 1993-1995 : Accompagnement à la mise en oeuvre du Programme cafés-musiques, dispositif de soutien du ministère de la Culture en faveur des lieux musicaux de proximité.
- 1994 : Déménagement des locaux dans le treizième arrondissement de Paris.
- 1988-1993 : Opale est résidente dans une friche urbaine à Ris-Orangis (Essonne) : le Centre Autonome d'Expérimentation Sociale (CAES). Elle y met notamment en place un dispositif expérimental d'accompagnement pour favoriser le développement sur la friche de "services de proximité" à caractère culturel.

Les travaux d'Opale s'articulent autour de 5 axes :

- Accompagnement de politiques publiques.
- Etudes pour des collectivités territoriales, des services d'Etat et des réseaux associatifs.
- Assistances techniques - conseil pour accompagner la création, le développement ou la structuration d'entreprises culturelles associatives.
- Ateliers de formation pour les acteurs associatifs culturels.
- Edition pour valoriser projets et expériences, rendre compte de méthodes, repérer les initiatives.

→ Accompagnement de politiques publiques

* 2004/2007 Dispositifs Locaux d'Accompagnement (DLA)
Animation d'un Centre National d'Animation et de Ressources (CNAR) en partenariat avec 20 fédérations culturelles nationales. En savoir plus.
(Caisse des Dépôts et Consignations. Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement. Ministère de la Culture et de la Communication. Fonds social européen.)

* 1998/2004 Programme “Nouveaux services - Emplois jeunes”
Depuis la création du programme “Nouveaux services - Emplois jeunes” (NSEJ), en 1997, Opale a mené de nombreux travaux sur les conditions de pérennisation de ces nouveaux emplois : mise en oeuvre d'un dispositif expérimental d'aide à la pérennisation des emplois-jeunes sur 15 associations culturelles avec la Caisse des Dépôts et Consignations et France Active (2001-2002), mise en place d'un dispositif d'aide et de conseil dans le cadre du plan de consolidation des NSEJ avec la Direction Départementale du Travail et de la Formation Professionnelle de Paris (2001-2002), réalisation de nombreuses études sur les emplois-jeunes pour des réseaux culturels nationaux (2004), assistances techniques directes auprès d'associations culturelles ayant bénéficié du programme (2002-2004).

* 1994/1995 Programme “Cafés-Musiques”
Le ministère de Culture et la Délégation Interministérielle à la Ville ont missionné Opale pour accompagner le développement du programme “Cafés-Musiques” qui avait pour objectif la création de lieux musicaux de proximité. Dans ce cadre, Opale a notamment apporté une assistance technique avec la mise en place d'un dispositif de conseil et l'édition de documents destinés aux porteurs de projets et responsables d'établissements, notamment Le Guide des cafés-musiques diffusé à 5000 exemplaires (Consulter ce document). Un forum national des cafés-musiques a également été organisé. (Ministère de la Culture et de la Communication. Fonds social européen).

→ Etudes

- ✓ 2005 - Consultation pour mieux répondre aux attentes des compagnies de théâtre d'Île-de-France (Arcadi).
- ✓ 2005 - Analyse des projets et acteurs repérés par la Cité nationale de l'histoire de l'immigration (Cité nationale de l'histoire de l'immigration).
- ✓ 2004 - Construction d'outils d'évaluation pour le programme de mécénat de la Caisse des dépôts et consignations en faveur de l'action culturelle dans les quartiers (mission mécénat de la Caisse des dépôts et consignations).
- ✓ 2004 - “Les nouveaux services et l'emploi dans les friches artistiques et culturelles” (Institut des villes, mission Nouveaux territoires de l'art).
- ✓ 2004 - “Consolidation des Nouveaux Services Emplois-Jeunes dans les réseaux musiques actuelles” (dans le cadre de la suite d'une Convention Promotion de l'Emploi signée par 5 réseaux de musiques actuelles et le ministère des Affaires sociales, du travail et de la solidarité).
- ✓ 2003 - Etude des musiques amplifiées/actuelles en Aquitaine : offre des stuctures significatives, organisation en réseau (Conseil régional, DRAC Aquitaine).
- ✓ 2003 - “Les nouveaux services et l'emploi dans le secteur des arts de la rue / art du cirque” (HorsLesMurs)
- ✓ 2003 - “Projet de création d'un lieu musiques actuelles à Boulogne”, en collaboration avec ORAMA (ville de Boulogne-Billancourt).
- ✓ 2003 - Note de cadrage sur les emplois-jeunes culturels (AVISE).
- ✓ 2003 - Etude préalable à un dispositif local d'accompagnement des emplois-jeunes culture sur la Communauté urbaine de Nantes (ville de Nantes, CUN, DDTEFP 44, CDC Pays-de-la-Loire).
- ✓ 2002 - Consultation des acteurs locaux pour la mise en place d'un dispositif départemental en faveur des musiques actuelles en Haute-Saône, en collaboration avec ORAMA (ADDIM 70).
- ✓ 2002 - Etude de faisabilité pour la création d'un lieu de musiques actuelles à Evreux, en collaboration avec ORAMA (ville d'Evreux).
- ✓ 2001-2002 - Mise en oeuvre d'un dispositif d'aide à la pérennisation des emplois-jeunes sur 15 associations culturelles françaises (Caisse des dépôts et consignations, France active).
- ✓ 2001-2002 - Mise en place d'un dispositif d'aide et de conseil dans le cadre du plan de consolidation des nouveaux services emplois-jeunes (Direction départementale du travail et de la formation professionnelle de Paris (DDTEFP).
- ✓ 2001-2002 - Réalisation de 8 études de cas sur les musiques actuelles en Ile de France (Observatoire de la musique, Cité de la musique)
- ✓ 2001 - Les pratiques en amateur dans le réseau de la Fédération nationale des Maisons des jeunes et de la culture : enquête auprès d'un échantillon de MJC.

- ✓ 2000-2001 - Mission d'étude nationale sur les pratiques artistiques en amateur dans le réseau de la Ligue de l'enseignement (Ligue de l'enseignement, Ministère de la culture).
- ✓ 2001 - Les emplois-jeunes culture dans la politique de la ville (Délégation interministérielle à la ville)
- ✓ 2000-2001 - Les emplois-jeunes culture dans les fédérations musicales (DMDTS du Ministère de la culture).
- ✓ 2001 - Mission de réflexion pour la création d'un lieu dédié aux musiques actuelles à Sens (ville de Sens).
- ✓ 2000 - Enquête sur les pratiques et les demandes culturelles auprès d'un échantillon représentatif de la population saint-cyrienne (ville de Saint-Cyr).
- ✓ 2000 - Mission de réflexion pour la création d'un nouvel espace dédié aux musiques actuelles à Tourcoing (ville de Tourcoing).
- ✓ 2000 - Etude en vue de l'organisation d'un colloque sur les pratiques artistiques en amateur (ville de Montceau-les-Mines).
- ✓ 2000 - Suivi de rencontres nationales entre les institutions culturelles et huit fédérations d'éducation populaire, travaux de synthèse (Ministère de la culture).
- ✓ 2000 - Mission de réflexion sur les conditions d'emploi des intervenants occasionnels et intermittents dans les secteurs culturels (JOSC : Jeunes Organisateurs Sportifs et Culturels).
- ✓ 1999 - Les emplois-jeunes dans les petites stuctures culturelles : étude sur les conditions de pérennisation (DDTEFP Paris).
- ✓ 1999 - Etude de faisabilité pour la création d'une école destinée aux musiques nouvelles sur le quartier Faubourg de Béthune à Lille (ville de Lille).
- ✓ 1999 - Etude de faisabilité pour la création d'un café-culture à La Celle-Saint-Cloud (ville de La Celle-Saint-Cloud).
- ✓ 1998 - Dispositif de tickets modérateurs facilitant l'accès aux spectacles et à la pratique artistique : mission portant sur les conditions de sa mise en place (Conseil régional Nord - Pas de Calais).
- ✓ 1998 - Etude de faisabilité pour la création d'un lieu de fabrication et de formation artistique en milieu rural dans Le Forez (Loire) dont la discipline de référence est le cirque : étude de faisabilité (FEDER).
- ✓ 1991 - Préfiguration d'une école du cirque sur un quartier de Beauvais (ville de Beauvais).

→ Assistances techniques

* 2004 - Aide à la définition d'un projet de plate-forme commune d'aide à la création artistique pour une friche artistique et culturelle et une association d'arts de la rue (A Chahuter et Métalu, Lille) - CBE de Lille (Consulter un extrait de ce document).
* 2004 - Mise en place d'outils de gestion et diagnostic en ressources humaines pour une association de danse africaine (Kadencée, Lille) - CBE de Lille.
* 2004 - Approche économique analytique, aide à la définition du projet et appui aux négociations partenariales pour un café littéraire (Le Petit Ney, Paris) - ADDEL Paris.
* 2004 - Aide à la définition de projet pour un théâtre de marionnettes (Théâtre aux mains nues, Paris) - ADDEL Paris.
* 2004 - Pistes d'évolution et aide à l'organisation interne d'un musée (Musée du terroir, Villeneuve d'Asq) - CBE de Lille.
* 2004 - Aide à la définition d'un projet de couveuse de projets artistiques pour une association de musiques actuelles (La Battucada, Metz) - La Battucada.
* 2004 - Approche synthétique, comparative et prospective des actions et du rôle d'un café-musiques (Les 4 écluses, Dunkerque) - PLIE de Dunkerque.
* 2004 - Mise en place d'outils de gestion et définition d'une stratégie partenariale pour un collectif d'artistes plasticiens (La Pluie d'Oiseaux, Roubaix).
* 2003 - Intervention en tant qu'expert pour l'accompagnement d'un collectif de peintres (Pluie d'Oiseaux, Roubaix), d'un studio d'enregistrement (Studio Ka, Fache-Thumesnil), d'un café-musique (Les 4 écluses, Dunkerque), d'un café littéraire (Le Petit Ney, Paris), d'un théâtre de marionnettes (Théâtre aux mains nues, Paris), d'une école de musiques actuelles (Musiques Tangentes, Malakoff), d'un label discographique (Dirty punk records, Villeneuve d'Ascq).
* 2002-2003 - Missions d'accompagnement long pour les associations Call 911 (hip-hop), Laisse ton Empreinte (création de chansons et support artistique pour personnes en difficulté) et Mirage (danse orientale).
* 2003 - Accompagnement à la pérennisation des activités et des emplois de l'association Emmetrop (friche artistique et culturelle, Bourges).
* 2003 - Accompagnement de l'association Battucada (gestion de studios de répétitions, Metz) pour l'élaboration d'une couveuse de projets artistiques.
* 2001 - Mission d'accompagnement au plan de restructuration du Grand Mix, lieu de diffusion de musiques actuelles à Tourcoing : analyse de situation et plan de développement (ville de Tourcoing, DRAC Nord - Pas de Calais).
* 2001 - Elaboration d'un plan de développement de la Cave à Musique à Mâcon (ville de Mâcon - DDTE).
* 2000 - Mission d'accompagnement d'un projet de maison des jeux sur Lille porté par l'association Wellouëj (Conseil régional Nord - Pas de Calais, Caisse des Dépôts et Consignations, DDTEFP Nord - Pas de Calais).
* 2000 - Mission d'accompagnement de l'association ADICMI mettant en place des activités d'initiation à l'informatique musicale (DDTEFP Nord - Pas de Calais).
* 1999 - Mission d'assistance technique pour la création d'un café-lecture sur un quartier d'habitat social à Hérouville-Saint-Clair (association La Voix des femmes).
* 1996-1998 - Opération "Femmes et Développement" sur le quartier de La-Grande-Borne à Grigny : accompagnement à la création d'activités et services de proximité initiées par des femmes issues de l'immigration.
* 1992-1996 - Restaurants de quartier : soutien à la création d'activités par des femmes sur des quartiers d'habitat social (ADEL).
* 1990-1993 - Dispositif de soutien à la création d'entreprises culturelles dans le cadre de la réhabilitation d'une friche urbaine en Essonne (Plan Urbain, FSE, Ministère du travail).

→ Ateliers / Formation

* "Créer un café culturel à thème". Paris, 4 sessions de 3 jours en novembre - décembre 2005. Coordination pédagogique par Opale avec plusieurs interventions de consultants accompagnant le montage de lieux, de responsables de cafés culturels, de conseillers en économie solidaire, de sociologues.

* "Les associations culturelles accompagnent des projets, pour quoi faire ?". Ateliers d'échange de pratiques entre acteurs culturels. Mai 2005.

* "La mémoire vivante, outil de développement local". Paris, 2 X 3 jours en mai 2005. Atelier animé par Pierre et Margo Wolkowinski.

* "Histoire, mémoire et revitalisation urbaine". Bordeaux, 3 jours en mai 2005. Paris, 3 jours en octobre 2004. Atelier animé par Jean-Barthélemi Debost.

* "Créer un café culturel à thème". Paris, 6 sessions de 2 jours en février et avril 2004. Coordination pédagogique par Opale avec plusieurs interventions de consultants accompagnant le montage de lieux, de responsables de cafés culturels, de conseillers en économie solidaire, de sociologues.

* "Méthodologie de projet et management d'équipe" (Avec RIF, Réseaux Île-de-France). Paris, 2004, 2 sessions de 3 jours et 2 jours d'évaluation six mois plus tard avec 8 directeurs d'équipements de musiques actuelles en Ile-de-France. Atelier coordonné par Véra Bezsonoff.

* "Sensibilisation au recueil de récits de vie" (Avec la Communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard). Montbéliard, 2 jours en février 2004. Journées de sensibilisation autout d'apports méthodologiques, de débats, d'analyse de projets.

* 2003 - A la demande de l'association Luciol, gestionnaire d'une salle de musiques actuelles à Mâcon - La Cave à musique - , organisation d'un cycle de 2 jours pour les salariés et bénévoles pour travailler sur le projet artistique et culturel de l'association.

* 2001 - Intervention dans la formation des élus délégués à l'économie solidaire délivrée par le CRIDA.

* 1999 - Formation des responsables culturels de la ville de Champigny.

* 1999 - Intervention à Sciences-Po dans le cadre du séminaire "Innovations sociales".

* 1998 - Intervention dans la formation à la Médiation Artistique et Culturelle (Lorraine).

→ Editions

* 2004 - Réalisation pour l'Avise de 7 fiches-repères sur des activités culturelles : la radio associative, la compagnie de théâtre, l'écomusée et musée de société, le lieu de musiques actuelles/amplifiées, le studio de répétition en musiques actuelles et amplifiées, l'ensemble vocal et instrumental, la ludothèque (Consulter ces documents).

* 2002-2003 - Conception et rédaction de "Créer un studio de répétition, un guide pour des projets adaptés à la diversité des musiques actuelles". Version papier et web (Conseil régional Nord - Pas de Calais, DIREN) (Consulter ce document).

* 2002 - Conception et rédaction d'un guide des nouveaux services autour de la musique (Fondation Vivendi).

* 2001 - Réalisation des actes du colloque "Les musiques actuelles dans le plan de 5 ans pour le développement des arts et de la culture à l'école" (Ministère de l'éducation nationale, Fédurok.

* 2000 - Publication aux éditions Opale de l'ouvrage "L'action culturelle dans la ville" .

* De 1997 à 2000, édition de la revue trimestrielle "Culture & Proximité" (10 numéros) consacrée aux expériences et projets culturels ayant une répercussion dans le développement local. Revue publiée avec le soutien du Ministère de la culture, de la Délégation interministérielle à la ville, du Fonds d'Action Sociale (actuel FASILD) et du Fonds Social Européen (Résumés des numéros).

* 2000 - Parution dans "Cultures en Mouvement" d'octobre 2000 (numéro spécial "économie solidaire") d'un article de Bruno Colin : "La culture aussi" .

* 1998 - Publication aux éditions Opale de l'ouvrage "L'action culturelle dans les quartiers : enjeux, méthodes" .

* 1998 - Publication aux éditions Opale de l'ouvrage "Vies entre vues: expériences photographiques" .

* 1998 - Publication des actes des 6èmes Rencontres internationales du réseau "Banlieues d'Europe" : l'art dans la lutte contre l'exclusion. Opale a par ailleurs participé à la préparation d'un des ateliers et au choix des intervenants .

* 1998 - Participation à l'élaboration d'un guide méthodologique sur la prise en compte de foyers de travailleurs migrants dans la politique de la ville (DIV, FAS, Caisse des dépôts et consignations).

* 1998 - Parution dans "Les rencontres du Grand Zébrock. Une nouvelle ambition pour les musiques actuelles, amplifiées en Ile-de-France" (éditions Chroma) de quatre articles rédigés par Réjane Sourisseau, Bruno Colin et Luc De Larminat.

* 1997 - Co-signature de "L'appel en faveur de l'ouverture d'un espace pour l'économie solidaire", Le Monde du 18 juin 1997.

* 1996 - Studios de répétition et lieux de vies musicales : synthèse et édition d'un cahier pédagogique : "Lieux de vies Musicales" (Association Inter-réseaux services de proximité, AIR-SDP).

* 1996 - Publication de la "Lettre des cafés-musique" (3 numéros), revue trimestrielle sur l'actualité des cafés-musiques.

* 1996 - Collaboration à un "guide à la création de services de proximité" (Agence pour le développement des services de proximité).

* 1994 - Publication d'un guide méthodologique sur les cafés-musiques diffusé à 5 000 exemplaires (Ministère de la culture).

* 1994 - Publication dans "Cohésion sociale et emploi" (sous la direction de B. Erne et J.-L. Laville) du chapitre intitulé "Cafés-musiques, le métissage des économies" (Editions Desclée de Brouwer).

* 1993 - Guide pédagogique sur les cafés de quartier pour leur développement dans le département de l'Essonne dans le cadre de la politique de la ville (Préfecture de l'Essonne).

Autre(s)pARTs

Acteurs Unis pour la Transformation, la Recherche et l'ExpErimentation (Sur les Relations entre) Populations, ART et SociEtE

Une nouvelle façon d'envisager l'action artistique et culturelle, plus proche des réalités contemporaines, plus en phase avec le monde et la société, est aujourd'hui portée par des personnes et des collectifs qui vivent et travaillent la plupart du temps dans une grande précarité. Malgré l¹intérêt récemment manifesté au sein du Ministère de la Culture par le Secrétariat d'Etat à la Décentralisation Culturelle pour ces espaces improprement appelés "intermédiaires", la plupart des institutions publiques apréhende difficilement ce phénomène émergent. Or, le mouvement qui apparaît ici après des années de travail dans l'ombre pour certains est un mouvement de fond auquel il faut porter la plus grande attention.

Quels sont-ils, ces projets, ces lieux ? Comment les définir, les qualifier ? Quels positionnements politiques, culturels, humains, les sous-tendent ? Au coeur de leur problématique se trouve l'acte artistique, non pas l'oeuvre achevée et présentée à un public averti, mais plutôt l'oeuvre dans sa totalité, y compris les processus d'élaboration, y compris les modes de production, l'oeuvre dans son rapport au monde. Cela induit des relations singulières, étroites, entre les artistes, leur travail et les populations, cela signifie un renouvellement des approches de l'art, centrées non plus sur la production d'oeuvres mais sur les liens induits par le travail artistique.

Pour cela, il est nécessaire de repenser, de réinventer les lieux de travail, c'est pourquoi nombre de ces projets se sont développés dans des friches industrielles. Ce sont des espaces de mixité sociale, de rencontres et de paroles, d'échange, de mise en commun. Quant à leur fonctionnement, il se démarque lui aussi des schémas habituels. Souvent fondés sur des collectifs d¹artistes, d'opérateurs ou même d'habitants, ils remettent en cause les rapports hiérarchiques et les organisations pyramidales et par là, posent la question de la circulation du pouvoir. Ils allient au quotidien la rigueur d'une gestion naturellement serrée à la souplesse d'une adaptation permanente aux évolutions sociales et artistiques. C'est d'ailleurs cette qualité de mouvement, de remise en question permanente qui en est le trait le plus frappant. Leur histoire singulière, liée à l'identité de chacun des territoires et des populations, à la mémoire du travail et à celles des lieux eux-mêmes a engendré de fortes différences entre ces projets, mais ces différences ne sont que de forme. Ce qui les rassemble est un ciment bien plus solide, celui des valeurs communes et partagées.

L'association Autres(s)pARTs, constituée en septembre 2000, souhaite mettre en commun expériences, réflexions et recherches sur cette évolution et ces pratiques. Fondateurs de projets singuliers, nous nous reconnaissons dans les valeurs du service public de l'art et de la culture et de la décentralisation. Nous inventons de nouveaux rapports aux populations et aux territoires. Par les échanges interdisciplinaires et la prise en compte dans nos actions des éléments sociétaux dans toutes ses composantes, artistiques, culturelles, économiques, sociales, urbaines, notre positionnement est proprement politique. Hors des structures institutionnelles de notre pays, différents de tous les types d'établissement habituellement repérés, nous ne nous retrouvons pas dans les politiques publiques de l'art et de la culture.

Or, oeuvrant dans l'espace public, sur des territoires singuliers, auprès de populations souvent délaissées, inscrivant nos actions non dans un confortable événementiel mais dans la durée, nous revendiquons un soutien solide et affirmé des collectivités publiques. Ce soutien ne se limite pas aux seuls moyens financiers, mais doit aussi se décliner en terme de reconnaissance des actions et de prise de position sur les importantes mutations artistiques actuelles.

Après un an de réflexion sur les fondements et les actions de l'association, nous voulons rendre publics nos engagements et nous ouvrir à ceux qui se reconnaîtront dans ces valeurs. Autres(s)pARTs se veut un regroupement non un réseau fondé sur la solidarité, la mutualisation des idées et des moyens, un lieu d'échange et de confrontation de tous ces projets. Nous affirmons donc aujourd'hui nos préoccupations et nos objectifs : partout sur le territoire, soutenir et accompagner ceux qui, comme nous, se sont lancés dans cette aventure de fonder des projets au confluent de l'art vivant et de la société ; créer une véritable dynamique collective pour peser sur les décisions politiques ; installer durablement ces projets afin qu¹ils puissent non seulement se développer dans des conditions acceptables mais aussi et surtout poser les bases de ce que l'on peut appeler une nouvelle époque de l'action artistique et culturelle.

C'est un enjeu majeur qui se présente ainsi à nous : replacer la relation entre les artistes et la population au coeur des processus de création et poser une alternative exigeante et démocratique à l'inertie des institutions culturelles, participer au développement d'un tiers secteur entre économie publique et économie de marché. Pour cela, pour passer de la réflexion à la nécessaire action, nous proposons donc à tous ceux qui se retrouvent dans nos valeurs et nos démarches de prendre contact avec nous et de nous rejoindre dès aujourd'hui.

L'association Autre(s)pARTs est née le 1er septembre 2000 d'un double constat : le développement de nouveaux lieux, de nouveaux projets qui, sur le territoire, tentent de repenser l'action artistique et culturelle, et la difficulté pour les instances civiles ou publiques de repérer, de reconnaître et de soutenir ces initiatives.

Dès juillet 2000, la revue Cassandre faisait paraître dans Libération un appel intitulé "*Que vive l'art*", signé par de nombreux acteurs artistiques, culturels ou politiques. Cet appel estimait utile de "fonder des groupes de réflexion et d'action autour des pratiques artistiques en lien avec les populations".

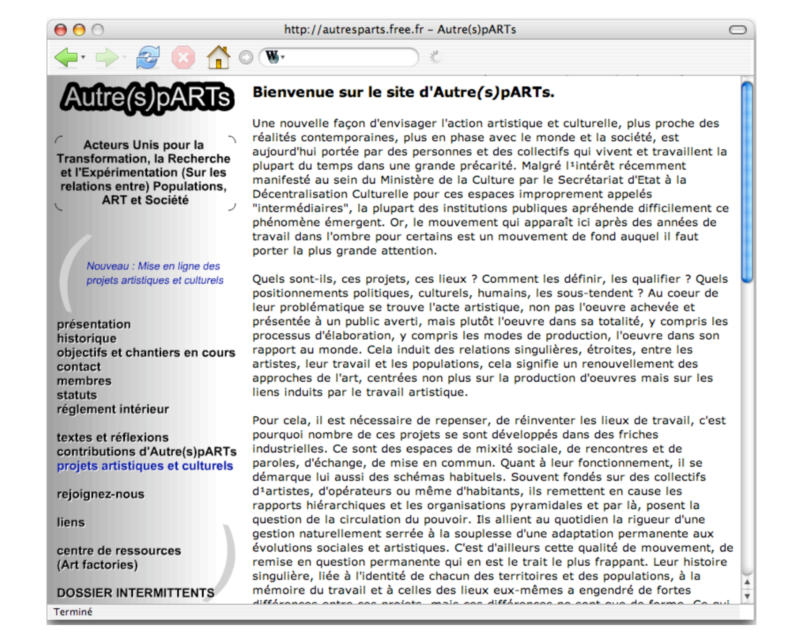
Dans cet esprit, l'association Autre(s)pARTs a été créée par des porteurs d'expériences qui relèvent d'initiatives individuelles ou collectives dont les projets artistiques et culturels ont fait et font encore l'objet de débats, entre autres dans le champ des politiques publiques.

Les membres fondateurs étaient : Philippe Henry, Jean Hurstel, Nicolas Roméas, Karine Noulette, Jean-Jacques Hocquard, Olivier Couderc, Chantal Lamarre, Eric Chevance, Christian Benedetti, Philippe Foulquié, Fazette Bordage.

Après une année de prise de connaissance de nos projets respectifs, de discussions de fond sur le sens de notre regroupement, prise de temps nécessaire à la mise en place d'un fonctionnement, il s'agit désormais d'ouvrir la dynamique au plus grand nombre tant pour la réflexion que pour l'action.

A ce jour, les membres de l'association sont :

Guy Alloucherie, Compagnie Hendrick Van Der Zee, Loos-en-Gohelle. Mustapha Aouar, Gare au Théâtre, Vitry. Christian Benedetti, Théâtre Studio, Alfortville. Fazette Bordage, Art Factories/Mains d'oeuvres, Saint Ouen. Lucille Calmel, myrtilles.lacoopérative, Montpellier. Eric Chevance, le TNT, Bordeaux. David Conti, Drama Makina Production, Roubaix. Christophe Demarthe, Compagnie vies à vies, Lille. Henri Devier, La Gare Mondiale, Bergerac. Jean Djemad, Compagnie Black Blanc Beur, Trappes. Gaby Farage, Le Bruit du Frigo, Bordeaux. Philippe Foulquié, La Friche La Belle de Mai, Marseille. Philippe Henry, maître de conférences en Etudes Théâtrales, Université Paris 8 - Saint-Denis. Jean-Jacques Hocquard, La Parole Errante, Montreuil. Jean Hurstel, Président de Banlieues d'Europe. Bruno Lajara, Compagnie vies à vies, Lille. Chantal Lamarre, Culture Commune, Loos-en-Gohelle. Jacques Livchine, Le Théâtre de l'Unité, Audincourt. Christophe Marquis, l'Échangeur de Fère-en-Tardenois. François Mauget, Théâtre des Tafurs, Bordeaux. Karine Noulette, Emmetrop / L'Antrepeaux, Bourges.



Autre(s)pARTs
1 rue Charles Garnier
93400 Saint-Ouen
Tel: 01 40 11 25 25
Fax: 01 40 11 25 24

autresparts@mainsdoeuvres.org
autresparts@free.fr

http://autresparts.free.fr/

Couac / Commission* « Lieux »



La commission Lieux du Couac est membre du réseau Autre(s)pARTs
Représentation tournante des trois NTA : La Grainerie, Mix'Art Myrys, L'Usine

En participant activement à l'occupation de l'ancienne préfecture menée par Mix'Art Myrys au début de l'année 2001, différentes forces vives en mouvement qui élaborent et expérimentent d'autres formes d'organisations démocratiques et consultatives formalisent un collectif visant à donner une légitimité aux mouvements associatifs toulousains qui souffrent d'une non considération institutionnelle depuis trop longtemps.

Après une période de réflexion et de reconnaissance des spécificités de chacun, le collectif s'est formalisé et élargi sous la forme du COUAC.

En poursuivant l'expérimentation du Couac, mouvement fédéré et fédérateur, nous nous interrogeons sur notre responsabilité collective pour la place de la culture dans le développement urbain. Comment réduire la fracture entre art et populations ?

L'objet même de notre association porte sur les notions de démocratie de la culture, de responsabilité des opérateurs culturels dans cet enjeu qu'est le développement local.

Lieu de ressources transdisciplinaire, le Couac s'est organisé en différentes commissions de travail. La commission Lieux réunit trois espaces-projets, Mix'Art Myrys, la Grainerie et l'Usine.

En 2001,(encore) la présentation du rapport commandé par Michel Duffour, alors secrétaire d'Etat au patrimoine et à la décentralisation culturelle, à Fabrice Lextrait, Friches, laboratoires, fabriques, squat, projets pluridisciplinaires... une nouvelle époque de l'action culturelle révèle ces Nouveaux Territoires de l'Art dans le paysage culturel national alors même que ce mouvement né depuis la fin des années 60 un peu partout en Europe et aux Etats Unis s'est développé en France dans les années 80. En atteste le livre de Fabrice Lextrait et Frédéric Kahn, Les Nouveaux Territoires de l'Art (éd. Sujet/Objet) qui présente les propos recueillis lors du colloque international sur les Nouveaux Territoires de l'Art (Marseille, Friche La Belle de Mai, fév 2002).

La logique voulant que ces questionnements puissent être appréhendées de manière décloisonnée, l'équipe interministérielle des NTA créé pour répondre aux préconisations du rapport Lextrait a rejoint l'Institut des Villes en 2002. C'est pourtant à la volonté opiniâtre de Claude Renard que nous devons la continuité de la mission NTA et l'accompagnement jamais démenti de nos projets.

Les toulousains étaient au rendez-vous du colloque "Autrement, autre part, comment repenser la place de la culture et de l'art dans la cité" organisé par l'Institut des Villes en partenariat avec les ministères de la Culture et de la Cohésion sociale le 6 février 2006.

Au niveau local cette prise en compte était pourtant encore bien timide. Si les collectivités locales et territoriales ne sont pas contraintes par la loi d'avoir une politique culturelle, elles ont, en revanche et par conséquent, un libre choix dans la définition de leur politique d'action en matière d'art et de culture.

Forte d'une volonté politique affirmée la communauté d'agglomération du Grand Toulouse a inscrit dans son premier contrat d'agglomération signé le 30 janvier 2004, la Grainerie, l'Usine et Mix'art Myrys comme projets d'intérêt communautaire engageant en partenariat avec le Conseil Général de la Haute Garonne, le Conseil Régional et l'Etat les financements pour reloger ces trois espaces-projets.

Il n'en demeure pas moins qu'il reste urgent d'harmoniser les calendriers administratifs de mise en œuvre des institutions avec celui, contraint à une réalité éprouvante, des porteurs de projets.

Nos démarches sont « Nouvelles » parce qu'elles se renouvèlent en permanence, parce qu'elles affirment le point d'interrogation comme ponctuation, parce qu'elles donnent à voir l'inachevé, le « en cours » Pour autant, il ne s'agit pas pour ces laboratoires de « fabriquer » les futurs artistes reconnus par l'institution.

Pour une autre relation à l'art et aux populations la commission Lieux du Couac a rejoint le groupe de réflexions Autre(s)pARTs qui à travers ses 10 propositions apporte sa contribution à l'élaboration d'une autre politique culturelle.

** Les membres actifs désireux de se retrouver pour travailler de manière spécifique et approfondie sur de grands chantiers sont à l'initiative des commissions de travail du Couac. Les travaux sont ensuite ramenés, validés et valorisés au « pot commun » du collectif. A l'heure actuelle, trois principales commissions - la commission Lieux (Nouveaux Territoires de l'Art), la commission Musiques Actuelles, la commission Ressources - se réunissent régulièrement auxquelles s'ajoutent les travaux des acteurs du secteur audiovisuel.*

Retrouvez les travaux de la commission Lieux sur le site du Couac à l'adresse suivante : http://couac.org/-Lieux-NTA-

Aujourd'hui, où en sommes nous ?

Alors que les questions entourant l'existence et la pertinence de ces Nouveaux Territoires ont fait, font et feront l'objet de rencontres, débats, colloques, nombreux, vifs et riches, suivis et animés par les acteurs culturels, et d'un traitement médiatique assez important (bien que restreint à des publications nationales et scientifiques) le décalage entre les préoccupations des porteurs de projets et la volonté des collectivités territoriales et de l'Etat à se saisir pleinement du dossier demeure. Il est vrai que faire le douloureux bilan de la démocratisation culturelle à la française n'est pas aisé. Si l'on a pu voir des communes et des communautés de communes négocier (à leur initiative, parfois) avec des collectifs d'artistes réinvestissant des lieux de mémoire, la situation sur le plan communautaire qui intéresse plus spécifiquement les acteurs culturels toulousains n'en est qu'aux balbutiements.

Mix'Art est relogé dans un lieu loué par l'agglomération et l'ensemble des collectivités avec l'Etat, mais l'investissement prévu à ce jour ne permet pas la mise en œuvre du projet dans sa globalité et en particulier la contraignante et coûteuse mise aux normes nécessaire pour accueillir le public ; la Grainerie a déménagé provisoirement sur son site définitif et travaille à « gagner » les équipements qui lui sont nécessaires ; L'Usine devrait investir son nouveau bâtiment en janvier 2008. Si nous souhaitons un conventionnement pour chacun de ces lieux, contractualisant les financements aux projets et permettant le fonctionnement de ces friches, à ce jour seule l'Usine a signé une convention triennale et pluripartite.

La commission Lieux du Couac a de longues années d'engagement devant elle...

Les trois lieux sur le territoire du Grand Toulouse



LA GRAINERIE



Organisation juridique : Association loi 1901

Commune et/ou groupement de communes : Balma fait partie du Grand Toulouse, communauté d'agglomération créée le 27 juin 2000, qui regroupe aujourd'hui un ensemble de 25 communes.

Région : Midi- Pyrénées

Département : Haute Garonne

Adresse : 61 rue Saint Jean - 31130 Balma

PRATIQUES ARTISTIQUES ET CULTURELLES

Bref historique du projet : Installée dans une ancienne menuiserie transformée en lieu de stockage de graines, la Grainerie ouvre ses portes en 1998. Les 2000 m2 disponibles sont alors réorganisés en différents espaces de travail et de répétitions. Autour du bâtiment, un hectare de terrain permet l'installation de structure aérienne, de chapiteau ou de stationnement. La Grainerie est une « fabrique », dédiée principalement aux arts du cirque qui y trouvent à la fois des espaces d'entraînement, de création, d'administration, de construction et de stockage. A partir de l'Année des arts du cirque 2001-2002, un partenariat s'est construit avec les collectivités et les services de l'état. Cette coopération se concrétise en juin 2005 par un déménagement sur le site de Balma Gramont acheté par le Grand Toulouse. L'association est relogée dans des locaux provisoires jusqu'en 2007, année au cours de laquelle elle doit s'installer dans des locaux définitifs avec un espace extérieur dédié à l'itinérance. Elle a saisi cette opportunité afin de refonder son projet autour de deux axes principaux :

- Favoriser le développement des projets artistiques et professionnels autour du cirque :

— Mettre des espaces de travail (entraînement, création) à dispositions des artistes et des professionnels pour qu'ils pratiquent leur art,

— Développer une plate-forme de transmission pour l'insertion, la formation et l'accompagnement de projets,

- Construire des liens entre artistes, projets artistiques et habitants :

— Favoriser la diffusion du cirque sur le site Grainerie et sur le territoire

— Développer les pratiques amateurs et l'éducation populaire dans une perspective citoyenne

— Développer l'éducation artistique

MODE D'OCCUPATION DU LIEU

- Initiative publique : Depuis juin 2005, la Grainerie est relogée par le Grand Toulouse, grâce à une convention précaire, dans un ancien camp militaire qui fait l'objet aujourd'hui d'un projet global de l'agglomération (formation,habitat, bureaux). Jusqu'en décembre 2006, elle dispose de plusieurs bâtiments, mis en conformités, et d'un espace chapiteau provisoire. Les bâtiments définitifs et l'espace chapiteau permanent doivent être livrés entre janvier et mai 2007.

ACCOMPAGNEMENT DES POUVOIRS PUBLICS

- Partenaires financiers : mise à disposition des bâtiments et participation aux fluides, politique de la ville : Grand Toulouse, aides à l'emploi permanent : DRAC, aide au fonctionnement et aux projets :Ville de Balma, Conseil Général Haute-Garonne, Conseil Régional Midi-Pyrénées

- Compétence de l'agglomération en matière culturelle : Le Grand Toulouse, n'a pas pris la compétence culturelle. Par contre, elle est compétente en matière de politique de la ville et en matière de « construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturel et sportifs communautaires ». Elle a inscrit le projet Grainerie dans le volet culturel du Contrat d'agglomération du Grand Toulouse, signé le 3 novembre 2003.

Le schéma directeur d'aménagement culturel de l'agglomération, prévu dans ce contrat d'agglomération, est en cours : il doit se finaliser ce premier trimestre 2006.

FONCTIONNEMENT DU LIEU

- Organisation : De 1998 à 2002, le lieu Grainerie a été géré par l'association Saltobrank. En novembre 2002, l'association « la Grainerie » est fondée. Une collégiale regroupe les structures permanentes et un représentant des usagers. A l'occasion de la nouvelle installation à Balma Gramont en juin 2005, une refonte de l'association est faîte, dans le cadre d'un Dispositif Local d'Accompagnement. Un Conseil d'Administration et un Bureau sont mis en place. Le CA est composé de 16 membres au maximum répartis en 4 collèges : les équipes permanentes (9 personnes maxi), des personnes qualifiées (5 maxi), les salariés (1 personne), et les usagers les usagers (1 personne). L'association s'appuie sur des commissions techniques (gestion de la vie quotidienne, orientation artistes...).

Une équipe de 6 salariés, embauchés à l'aide de contrats aidés ou intermittents, est opérationnelle en septembre 2006

- Principes de gestion du lieu : mutualisation des moyens.

POLITIQUE DE LA VILLE / ANRU

- Contrat de ville : La communauté d'agglomération a signé un contrat de ville en 2000. La Grainerie a mené des actions avec la mairie de Balma en direction de deux quartiers : la Marqueille et Lasbordes-Noncesse. Suite à l'étude réalisée en 2005 sur la pratique des arts du cirque sur le Grand Toulouse, la Grainerie veut développer, dés 2006, des actions dans les quartiers est de Toulouse, situés a quelques centaines de mètre de la Grainerie, de l'autre côté du périphérique. Une action interquartier et interculturelle (Mirail, Empalot, quartier est Balma...) est programmée en novembre 2006.

- Signalons que certaines équipes permanentes de la Grainerie sont associées à des projets s'inscrivant dans le cadre de la politique de la ville. Plus particulièrement l'AGIT qui développe des actions itinérantes sur les espaces de loisirs du grand Toulouse. Elle a construit des partenariats forts avec des acteurs du quartier d'Empalot.

MIX'ART MYRYS



Organisation juridique : l'association a été créée en 1997.

Derniers changements de statuts : 28 novembre 2005

Commune et/ou groupement de communes : La Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse est présidée par la ville de Toulouse.

Région : MIDI PYRENEES

Département : Haute-Garonne

Adresse : 12 rue Ferdinand Lassalle - 31200 Toulouse

PRATIQUES ARTISTIQUES ET CULTURELLES

- Genèse du projet : En 1995, des artistes commencent à investir les usines Myrys à Toulouse, laissées à l'abandon. Le site fait 5000 m2 au sol, comprenant de grands hangars, des maisons et de l'espace extérieur. Le lieu met en confrontation, en connivence des sans-papiers, des personnes en rupture sociale, des artistes précaires et non, en mal d'espace de travail et/ou à la recherche d'autres champs d'investigation. Très vite, sous l'égide du système D, des solidarités du quotidien, cet ensemble éclectique d'individus fait de la friche Myrys une marmite bouillonnante, expérimentale tant au niveau humain qu'artistique. En 1997, le collectif, « espace Myrys », se monte en association devant la menace d'expulsion et devient l'association Mix'Art Myrys. Au printemps 1998 l'expulsion des trois quarts du site est ordonnée, puis cet espace est détruit. L'espace restant est à son tour menacé, le propriétaire ayant décidé de vendre. Mix'Art Myrys sollicite les pouvoirs publics pour une solution de relogement correcte. Les réponses apportées sont alors jugées inacceptables (sites trop petits et éloignés du centre ville). Il s'ensuit une série de squats et d'expulsions négociées (l'ENSAT en avril 1999, le château d'eau en 2000, l'ancienne préfecture en 2001). Durant ces quatre ans et demi d'occupation de l'Ancienne Préfecture (ou Ancien Grand Hôtel), Mix'Art poursuit les négociations avec l'ensemble de ses partenaires. Ce qui aboutit à la signature d'une convention entre l'association et la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse (CGAT), les Conseils Général et Régional et l'Etat, afin que le collectif s'installe légalement sur un site mis à disposition par la CGAT le 13 Juin 2005.

MODE D'OCCUPATION DU LIEU

- Squat : En 1995, les usines Myrys à Toulouse, laissées à l'abandon sont squattées par des sans-papiers, des SDF. Le site fait 5000 m2 au sol, comprenant de grands hangars, des maisons et de l'espace extérieur. En avril 1999 Myrys investit l'ENSAT, ancienne école d'agronomie où s'installent une trentaine d'ateliers individuels ou collectifs, toujours pluridisciplinaires. Trois jours de portes ouvertes, réunions, concerts, rassemblent près de cinq mille personnes. L'expulsion est ordonnée mais une concertation avec les pouvoirs publics est promise. Le 11 avril 2000 Mix'Art investit le château d'eau face au Théâtre Garonne. Des négociations plus précises se déclenchent avec les pouvoirs publics. La Mairie obtient cependant un ordre d'expulsion du Tribunal. Pour la dernière fois, l'association se réfugie dans ce qui reste des anciennes usines Myrys. Elles sont vendues en janvier 2001. Mix'Art quitte donc les locaux et occupe l'ancienne préfecture dans la Rue de Metz, ce qui représente 8000m2 sur 5 étages et sous-sol. Le rectorat, qui s'est vu attribuer le bâtiment, porte plainte et obtient un ordre d'expulsion.
- Initiative publique : Un projet de convention entre les pouvoirs publics et l'association vient d'aboutir (juillet 2005) (voir le document de travail). D'après ce document, une convention temporaire d'occupation du 12 rue Ferdinand Lassalle est signée entre le Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse et l'association Mix'Art.

ACCOMPAGNEMENT DES POUVOIRS PUBLICS

- Pouvoirs publics intervenants : la Préfecture, la DRAC Midi-Pyrénées, la CAGT, le Conseil Régional Midi-Pyrénées, le Conseil Général de la Haute Garonne.
- Compétence de l'agglomération en matière culturelle : La Communauté d'agglomération, présidée par la mairie de Toulouse, n'a pas de compétence culturelle mais est compétente en matière de politique de la ville et en matière de construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs communautaires.
- Contrat d'agglomération : la CAGT a pris l'engagement de soutenir la structure, en l'inscrivant dans le volet culturel du Contrat d'Agglomération du Grand Toulouse, signé le 3 novembre 2003.
- Convention : une convention entre la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse, le Département de la Haute-Garonne, la Région Midi-Pyrénées, l'Etat et l'Association Mix'Art Myrys. Une relocalisation du projet de Mix Art est en cours.

FONCTIONNEMENT DU LIEU

- Organisation : Sur les premiers mois de l'occupation de l'Ancienne Préfecture, des centaines d'artistes de toutes disciplines viennent demander des ateliers, progressivement le bâtiment se remplit entièrement, l'association a du mal à gérer le passage de 40 artistes permanents à plus de 400 artistes. Progressivement le nombre d'adhérents se stabilise autour de 300. Mix'Art Myrys fonctionne avec un système de référents ; dans chaque discipline artistique, un ou plusieurs référents coordonnent les adhésions et les suivis des artistes. De même la gestion de chaque étage du lieu ou autre espace identifié est coordonnée par un référent par espace. Il existe aussi des référents ad hoc en charge des partenariats. Le bureau élargi de l'association est constitué du bureau élu, des salariés et des référents ; il se réunit une fois par semaine.
- Principes de gestion du lieu : L'empirisme de l'aventure à ses débuts amène à poser l'autogestion comme principe de fonctionnement. L'autogestion s'est développée sur la notion de participation libre et nécessaire, responsabilisant chaque acteur quant à la gestion de son temps mis à disposition et de son choix de champ d'intervention. Au fil du temps l'autogestion s'est affirmée comme une mutualisation des moyens humains, artistiques, techniques et économiques, une plate-forme d'échange de savoirs et de savoirs-faire. Tout membre actif étant acteur, l'autogestion assure une réciprocité « de l'individu au collectif, du collectif à l'individu ». Souplesse de fonctionnement nécessaire au processus de création, tant en terme d'horaires d'utilisation des locaux, que d'exploitation de l'architecture du bâti, que de l'attribution d'une fonction aux différents espaces.

L'USINE



Organisation juridique : Association loi 1901

Commune et/ou groupement de communes : Tournefeuille fait partie de la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse (CAGT), créée le 27 juin 2000 et qui regroupe aujourd'hui un ensemble de 25 communes.

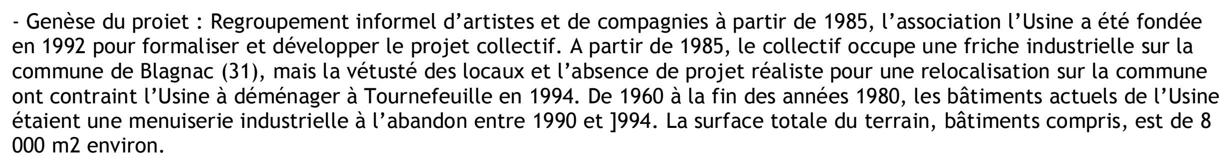
Membres :...

Région : MIDI-PYRENEES

Département : HAUTE-GARONNE

Adresse : 18, chemin du canal - 31170 Tournefeuille

PRATIQUES ARTISTIQUES ET CULTURELLES



- Genèse du proiet : Regroupement informel d'artistes et de compagnies à partir de 1985, l'association l'Usine a été fondée en 1992 pour formaliser et développer le projet collectif. A partir de 1985, le collectif occupe une friche industrielle sur la commune de Blagnac (31), mais la vétusté des locaux et l'absence de projet réaliste pour une relocalisation sur la commune ont contraint l'Usine à déménager à Tournefeuille en 1994. De 1960 à la fin des années 1980, les bâtiments actuels de l'Usine étaient une menuiserie industrielle à l'abandon entre 1990 et]994. La surface totale du terrain, bâtiments compris, est de 8 000 m2 environ.

- Artistes présents : L'Usine est un collectif de compagnies de théâtre de rue et d'associations culturelles professionnelles ; sont représentées au Conseil d'administration : les compagnies Le Phun (Phéraille), les P'tites d'en Face et Color y Calor, les associations La Machine (François Delarozière) et Thérèse n'Thérèse.

- Disciplines présentes : théâtre de rue, décors, marionnettes, clowns, musique, arts forains...

MODE D'OCCUPATION DU LIEU

- Squat : En 1986, la compagnie Katertone cherche un lieu de fabrique et trouve à Blagnac une ancienne usine d'équarrissage. Durant sept ans, ils squattent ce lieu avec d'autres compagnies. L'Usine de Blagnac fonctionne alors dans une « logique familiale de partage des outils ». Lorsqu'en 1992 l'Etat annonce des mesures pour les lieux de fabrique, un projet est lancé pour réhabiliter le lieu et l'association l'Usine est créée en 1993. Mais avec le transfert de propriété des bâtiments à la Ville, les problèmes de responsabilité en matière de sécurité et d'assurance changent de nature. Le coût de relogement des artistes à Blagnac dépasse les capacités de soutien et les volontés politiques. Face au délabrement du lieu, les équipes artistiques décident de l'abandonner.

- Bail précaire : Les compagnies déménagent ensemble en 1994 dans un autre lieu trouvé en location, une ancienne menuiserie industrielle, sur la commune de Tournefeuille. Les propriétaires sont les héritiers de l'ancien patron de la menuiserie industrielle. L'Usine a renouvelé son bail jusqu'en 2007, date à laquelle elle devra déménager dans un autre lieu à Tournefeuille. L'Usine s'installera en effet dans de nouveaux locaux dont les travaux de construction commenceront fin 2006 - début 2007 dans la Zone Pahin à Tournefeuille. Compte tenu des relations privilégiées que l'Usine entretient avec la Ville et de son implantation à Tournefeuille depuis 15 ans, le collectif souhaitait rester sur son territoire. Grâce à la forte reconnaissance de ses paJienaires institutionnels, l'Usine va donc bénéficier de locaux plus spacieux et plus adaptés à ses besoins en doublant sa surface tant bâtie qu'extérieure. L'Usine et son collectif artistique ont directement participé à la définition du schéma de répartition et de fonctionnalité de ces futurs espaces. En outre, l'Usine comptera parmi ses membres une nouvelle structure, La Ménagerie, spécialisée dans le film d'animation. Ce projet de relocalisation porté par la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse (CAGT) représente une enveloppe budgétaire de 3,1 millions d'euros hors taxes.

ACCOMPAGNEMENT DES POUVOIRS PUBLICS

- Partenaires financiers : dans le cadre de la convention triennale (2006-2008) DRAC Midi-Pyrénées, Région Midi-Pyrénées, Conseil général de la Haute-Garonne, Ville de Tournefeuille. Le CNASEA.

- Compétence de l'agglomération en matière culturelle : La communauté d'agglomération, présidée par la mairie de Toulouse, n'a pas de compétence culturelle mais est compétente en matière de politique de la ville et en matière de « construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs communautaires ». La CAGT a pris l'engagement de soutenir la structure, en l'inscrivant dans le volet culturel du Contrat d'Agglomération du Grand Toulouse, signé le 3 novembre 2003.

FONCTIONNEMENT DU LIEU

- Organisation : Depuis 2002, la structure a un bureau indépendant du collectif composé d'un Président, d'un secrétaire et d'un trésorier. L'association comprend des membres résidents, qui versent une cotisation annuelle et une contribution mensuelle faible au fonctionnement ; des membres adhérents, qui versent une cotisation associative annuelle ; des membres fondateurs, qui incarnent l'esprit général et la continuité du projet de l'association et versent une cotisation annuelJe ; des membres d'honneur, qui ont rendu des services importants à l'association. Chaque compagnie résidente ou produite par le site est représentée au CA.

- Principes de gestion du lieu : l'Usine se définit avant tout comme un collectif, une mutualisation de moyens et un outil de travail au service des équipes artistiques professionnelles résidentes mais aussi d'équipes extérieures



PRESENTATION DES ORGANISATIONS MEMBRES DE L'UFISC

FEDERATION des ARTS de la RUE

Association professionnelle regroupant plus de 200 adhérents tant structures (compagnies artistiques, festivals, lieux de fabriques) que individuels (artistes, scénographes, administrateurs, techniciens...)

Depuis sa création en 1997, elle poursuit un double objectif :

- contribuer à la structuration du secteur d'activité des Arts de la Rue,
- sensibiliser les partenaires aux démarches artistiques, ainsi qu'aux enjeux de la création artistique dans l'espace public.

La FEDERATION des ARTS de la RUE représente la profession auprès de l'état et des collectivités locales. Seule organisation professionnelle émanant des Arts de la Rue, elle est depuis 2003 conventionnée à ce titre avec le ministère de la Culture et de la Communication.

La FEDERATION des ARTS de la RUE en ILE de FRANCE est active depuis l'an 2000. Elle regroupe plus de quarante compagnies implantées sur la région ainsi qu'une dizaine de diffuseurs et directeurs de festival.

FSJ

La F.S.J. accorde sa priorité à un engagement artistique qui favorise le développement, la promotion et la diffusion du jazz et des musiques improvisées, et laisse une large place aux projets originaux et aux créations actuelles françaises et européennes. Chaque lieu adhérent est porteur d'un projet artistique et culturel qui défend le jazz vivant suivant plusieurs axes :

• La mise en œuvre d'un programme d'action en faveur des groupes musicaux des régions concernées qui concrétise un rôle d'accompagnement et de développement de carrière : découverte, sélection, mise à disposition de locaux de répétition, aide à la diffusion, aide à la production, mise en place d'un réseau…

• Il offre, de manière globale, des conditions de travail optimales aux artistes.

• Il s'engage dans des actions de décentralisation ou de partenariat sur un territoire plus vaste.

• Il affirme sa vocation de relais et d'initiateur de projets pour les festivals et les grandes structures.

Par cette approche, il permet au public de découvrir des musiques créatives peu diffusées, en accordant une place importante aux créations. Nos scènes œuvrent pour une politique cohérente de conquête du public, en s'appuyant au minimum sur une politique tarifaire visant à favoriser l'accessibilité de leurs lieux au plus grand nombre, et sur des moyens de communication destinés à élargir l'audience de cette pratique musicale. Les structures adhérentes à notre réseau participent à tous les travaux destinés à améliorer les moyens de diffusion, de formation et d'information pour le développement du jazz et des musiques improvisées, dans un souci d'équilibre économique et s'engagent à respecter scrupuleusement les obligations légales en vigueur en matière de droit du travail et du droit social des artistes. Enfin, notre fédération s'affirme comme un interlocuteur privilégié auprès des collectivités publiques (européennes, nationales et locales), des sociétés civiles, des organisations professionnelles et de tous autres organismes ou réseaux impliqués dans le jazz.



FEDUROK

La Fédurok, fédération de lieux de musiques actuelles/amplifiées, rassemble des lieux de musiques amplifiées et actuelles, répartis sur l'ensemble du territoire national et assumant un rôle déterminant sur le plan artistique et culturel tant local, régional que national.

L'association, au regard de son objet statutaire, a pour objet :

• D'analyser, définir et corriger - en concertation avec les organismes professionnels et les pouvoirs publics - les freins et les carences juridiques, économiques, politiques et sociaux rencontrés dans le secteur du spectacle vivant
• D'aider au développement les projets culturels et artistiques des lieux de musiques actuelles et amplifiées, en particulier adhérents, mais aussi dans le cadre de l'intérêt général au développement des pratiques culturelles et artistiques aussi bien professionnelles qu'amateurs
• De maintenir l'exigence et l'indépendance artistique et de réfléchir sur les problématiques artistiques de découverte, d'innovation, de création et de formation
• De construire une éthique professionnelle et de solidariser les équipes en charge des projets par la mise en oeuvre d'outils de réflexion et d'action partagés
• D'associer très largement l'ensemble des acteurs du champ des musiques amplifiées et actuelles à ses travaux.

Les lieux adhérents ne revendiquent pas une esthétique particulière mais des pratiques artistiques musicales qui se fondent sur l'innovation, l'usage des technologies du sonore et une étroite relation avec les populations. Les projets artistiques et culturels des lieux s'articulent autour d'une action culturelle principalement construite à partir de la diffusion mais aussi, de plus en plus, autour de la formation, de l'accompagnement artistique, et du soutien à la création. Ils affirment une indépendance du projet artistique et culturel qui s'appuie sur une structuration juridique et économique autonome. C'est pourquoi ces lieux se situent dans une économie « mixte » s'appuyant sur des financements publics pour satisfaire des missions d'intérêt général en relation avec l'activité commerciale du spectacle vivant.

L'association Fédurok développe une philosophie d'action qui vise à fédérer les énergies et les volontés de lieux adhérents de musiques amplifiées et actuelles au travers d'une mise en réseau démocratique et active. Les lieux adhérents répondent, par ailleurs, à des critères stricts de transparence et d'engagement.

Actuellement, l'activité de la Fédurok se caractérise plus particulièrement par :

• La gestion d'un outil permanent d'observation partagée et d'analyse des lieux : le projet "Tour de France".
• Un travail d'analyse, d'information, de sensibilisation et de formation des lieux adhérents.
• Une participation à la construction de partenariats en concertation avec les organismes professionnels et structures publiques à chaque échelon territorial.

SYNAVI

Le SYNAVI a pour but :

• D'être une force de propositions et de réflexions sur les arts et le spectacle vivants.
• La défense des droits ainsi que des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, des structures artistiques et culturelles (et de leurs représentants), dont l'activité principale est la création artistique ou le soutien à cette création notamment par une plus grande circulation des oeuvres..
• Mener et poursuivre une réflexion sur l'économie du spectacle vivant, qui n'ait pas comme seule référence « l'économie de marché », mais qui se rapproche d'une économie solidaire partagée.- Faire reconnaître les approches alternatives de gestion et d'organisation sociale particulières à ce secteur pour chacune des structures adhérentes.

11 rue des Olivettes 44000 Nantes • Tél. 02 40 48 08 85 • Fax. 02 51 82 06 91 • Email : ufisc@wanadoo.fr
N° Siret : 488 850 439 00016 – Code NAF : 913 E



SCC

Créé en décembre 1997 à l'initiative de plusieurs artistes et metteurs en scène de cirque, le Syndicat du Cirque de Création (SCC) est un regroupement de compagnies professionnelles circassiennes, dépositaires de projets artistiques originaux, qui, s'inscrivant dans une démarche de création, méritent le soutien et la solidarité de l'ensemble des adhérents.

Le Syndicat du Cirque de Création a pour mission la défense et la reconnaissance des droits et intérêts, tant collectifs qu'individuels, des structures artistiques dont l'activité prioritaire est la création, la production et la diffusion de spectacles de nouvelles formes des arts du cirque. Il contribue activement à la structuration et au développement du secteur et analyse les freins et carences juridiques, économiques et politiques, afin de dégager des solutions profitables à l'ensemble des acteurs de la profession. Interlocuteur incontournable des pouvoirs publics : ministères, collectivités territoriales et locales …, le Syndicat du Cirque de Création joue par ailleurs un rôle actif au sein des instances paritaires dans lesquelles il siège. Il se fait relais informatif auprès de la presse et médiateur auprès des partenaires.

Le Syndicat du Cirque de Création structure ses activités en "pistes" de travail (Formation, Droit de cité pour le cirque, Ufisc, Fonds de soutien, Europe), indispensables à l'analyse et au débat en amont et à une bonne réactivité face aux enjeux de l'actualité. Espaces de rencontre, ouverts à la participation de représentants de compagnies adhérentes ou non au Syndicat du Cirque de Création, ces groupes de travail sont le fruit du volontariat et de l'énergie des membres et permettent l'échange d'idées, la construction de propositions et la prise de décisions.

CITI

Le CITI est une organisation professionnelle ayant pour missions de :

• rassembler et représenter un réseau de compagnies et de personnes attachées à la pratique du théâtre itinérant ; d'organiser et de faciliter les échanges et la mutualisation des compétences et des connaissances au sein de ce réseau et vers l'extérieur,

• transmettre les expériences et réflexions sur le théâtre itinérant,

• soutenir et promouvoir le théâtre itinérant sous toutes ses formes auprès des publics, des collectivités locales et des institutions

Le CITI rassemble à ce jour, aux niveaux national et international (France, Belgique, Allemagne, Québec, Mexique, Niger, Togo) plus d'une quarantaine de compagnies de théâtre itinérant. Des « compagnons de route » (personnes physiques ou morales) constituent avec ces compagnies les membres actifs de l'association.

L'enjeu du théâtre itinérant est d'aller à la rencontre de toutes les populations, sur tous les territoires, en réinventant avec eux de nouveaux cadres de rencontre et d'échanges. Cette démarche volontariste envers les publics constitue le trait d'union entre les compagnies membres du CITI. Autour d'une grande diversité de formes, ces équipes artistiques voyagent avec leurs chapiteaux, baraques, camions, péniches ou tréteaux sur tous les chemins, du vicinal à l'international.

Activités de l'association :

• structuration et coordination d'un réseau professionnel
• organisation de rencontres professionnelles,
• centre de ressources ouvert sur rendez-vous (données spécifiques sur le théâtre itinérant),
• site Internet avec base de donnée ; publications (papier & électroniques)
• interventions dans le cadre de colloques, séminaires, formation.



ACTES IF

Le réseau Actes If, créé en 1996, est un réseau solidaire de 18 lieux culturels indépendants en Ile-de-France. Actes if fédère ces lieux de création et de diffusion, différents par leur identité artistique, leur type, leur taille, leurs activités, leurs moyens, autour de problématiques artistiques, sociales et économiques similaires.
Dans une autonomie artistique, ces lieux axent leur projet sur la création artistique et la promotion de cultures émergentes. Implantés sur des territoires périphériques (banlieues, quartiers sensibles) par une action socioculturelle, ils entretiennent des rapports de proximité entre artistes et publics, et de convivialité avec les spectateurs.

Les missions principales du réseau sont de valoriser les projets, actions, modes de fonctionnement des adhérents, de favoriser les échanges d'informations, d'expériences et de savoir-faire entre adhérents. Pour ce faire, quatre axes de travail sont mis en avant :

- L'aide à la professionnalisation : par la mise en place de formation, un service de traitement de la paie et un rôle de conseil et d'information permanente.
- La mutualisation, par des actions vis-à-vis des prestataires de services (assurances, imprimeurs, distributeurs de programmes, vérificateurs d'extincteurs...); l'échange de savoirs et savoir-faire et la mise en place d'un fonds de solidarité financière.
- L'information, la communication interne et externe et l'observation.
- La coproduction de projets de collaborations artistiques qui soutient la création et le montage de projets artistiques en commun à l'initiative de plusieurs lieux du réseau.

Réseau Chaînon

Un réseau de 130 adhérents répartis dans toute la France mais aussi en Belgique et en Suisse. Depuis 1987 des structures de diffusion de spectacle vivant se sont regroupées en réseau, identifié jusqu'en 1998 sous le nom d'Orques-idées, aujourd'hui nommé le Réseau Chaînon.

Ces structures, pour la plupart implantées dans des villes de moins de 20 000 habitants ou en milieu rural, se reconnaissent dans un projet collectif original au service du spectacle vivant, fondé sur des principes mutualistes.

A l'issue du festival le Chaînon Manquant, le Réseau Chaînon organise dans chaque région, des réunions de programmation avec les salles du réseau et procéde au montage de tournées cohérentes. Il réalise les contrats, les fiches de paie, le calcul des transports et des days off. Une convention de tournée passée entre le Réseau Chaînon et les artistes fixe les conditions de tournée dans le réseau (prix de vente, période de disponibilité, conditions techniques...).

Chaque année, le Réseau Chaînon fait tourner une cinquantaine de groupes ou compagnies génèrant ainsi entre 750 et 800 représentations.



RIF

Le R.I.F. (Réseaux en Ile-de-France) réunit le Pince-Oreilles (77), le CRY pour la musique (78), le Réseau 92, le Combo 95, Rezonne (91), le Réseau Musiques 94, Chroma / Zebrock (93), c'est-à-dire sept réseaux départementaux représentant près de 100 lieux de musiques/ actuelles amplifiées en Ile-de-France.

C'est une association fédérative régionale ayant pour but de structurer durablement le secteur des musiques actuelles/ amplifiées en Ile-de-France, et d'en favoriser le développement. Réunis en association depuis 4 ans, les réseaux précités entendent développer un espace régional privilégié de concertation et de réflexion afin de :

• valoriser et harmoniser les initiatives conduites par ses membres dans les différents départements,
• être un observatoire permanent des lieux et des pratiques, amateurs et professionnelles,
• amener les collectivités territoriales et les services de l'Etat à mettre en œuvre une politique répondant aux attentes des musiciens, des publics de l'Ile-de-France,
• être un outil de recommandations et de préconisations dans une optique d'aménagement du territoire.
• agir dans le domaine de la formation professionnelle et de la consolidation des nouveaux emplois,
• encourager à la constitution de réseaux similaires dans les départements franciliens non pourvus.
• organiser des échanges artistiques interdépartementaux.

SMA

Le secteur spectacle vivant des musiques actuelles s'est particulièrement développé ces trente dernières années, témoignant d'un véritable phénomène de société. Premier secteur de pratique artistique et culturelle des français, les musiques actuelles représentent aujourd'hui un important champ d'activité où se sont développées de nombreuses initiatives cherchant des modalités d'activités alternatives, au carrefour des modèles de développement du «public administré», du «privé lucratif» et de l'«associatif amateur».

Cette multitude d'expériences a combiné les trois modèles précédemment évoqués pour élaborer une logique de développement qui ne se limite pas à la production et à la diffusion d'œuvres musicales conçues comme de simples biens ou services consommables, mais affirme une éthique sociétale et humaniste. Tous ces lieux de diffusion et/ou d'accompagnement, ces festivals, ces organisateurs de concerts, bref, toutes ces structures attachées à leur indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics et refusant la rentabilité capitaliste des industries culturelles constituent un pan conséquent du secteur du spectacle vivant des musiques actuelles. Cependant, cet espace intermédiaire et alternatif par manque de structuration et l'absence d'organisation représentative, souffre d'un certain ostracisme de la part des organes politiques et professionnels. Il s'agit aujourd'hui de préserver et de garantir le développement de toutes ces structures qui revendiquent et cherchent à stabiliser un mode de développement qui repose sur :
• Une initiative privée relevant d'une « économie non lucrative de marché»
• Une hybridation revendiquée des financements (économie mixte associant un soutien des pouvoirs publics et des ressources propres provenant d'actes commerciaux) pour servir des activités d' «utilité sociale» dans le champ du spectacle vivant des musiques actuelles.

C'est afin de défendre et de faire valoir cet espace intermédiaire du secteur des musiques actuelles que la Fédurok et la Fédération des Scènes de Jazz et de Musiques Improvisées se sont associées pour constituer un syndicat professionnel d'employeurs : le SMA, Syndicat national des petites et moyennes structures non lucratives de Musiques Actuelles. Le SMA s'adresse à toutes les structures de droit privé sans finalité lucrative, de petite et de moyenne taille, se reconnaissant dans ce champ intermédiaire et alternatif, et dont la ou les activités consistent à diffuser des œuvres, et/ou à accompagner les pratiques, et/ou à soutenir la création, et/ou à former les praticiens dans le secteur du spectacle vivant des musiques actuelles.

11 rue des Olivettes 44000 Nantes • Tél. 02 40 48 08 85 • Fax. 02 51 82 06 91 • Email : ufisc@wanadoo.fr
N° Siret : 488 850 439 00016 – Code NAF : 913 E

Pour une autre relation à l'art et aux **populations** [par **Autre**(s ...

Des principes politiques **pour** une nouvelle époque de l'action artistique et culturelle. Texte d'**Autre**(s)pARTs rédigé en juin 2006 lors de la réunion de ...
couac.org/**Pour**-une-**autre**-**relation**-a-l-**art**-et - 55k - En cache - Pages similaires

Pour une autre relation à l'art et aux **populations** par **Autre**(s)pARTs - 20 sep

Pour une autre relation à l'art et aux **populations** par **Autre**(s)pARTs.
www.passant-ordinaire.com/revue/48-619.asp - 24k - En cache - Pages similaires

Autre(s)pARTs

10 propositions d'**Autre**(s)pARTs **pour une autre relation** à **l'art** et aux **populations**. Préambule. Aujourd'hui, la parole des artistes, des acteurs culturels ...
autresparts.free.fr/acteursparlent.htm - 37k - En cache - Pages similaires

Atelier de formation « Politique culturelle de la ville » - Le ...

On revient aux notions de **l'art** / la cutlure qui s'inscrivent souvent en ... 10 propositions **pour une autre relation** à l'art et aux **populations**, 2004. ...
jeunes.udf.org/ue2006/blog/index.php?2006/
09/14/57-atelier-de-formation-politique-culturelle-de-la-ville - 24k - En cache - Pages similaires

> Le blog de l'UniversitÃ© d'Ã©tÃ©
>
> strong></p> <p>**L'art** c'est surtout la recherche d'un individu dans un domaine. ... 10 propositions **pour une autre relation** Ã lâ™art et aux **populations**, 2004 ...
> jeunes.udf.org/ue2006/blog/atom.php - 32k - En cache - Pages similaires

Arts Plastiques et Sciences de **l'Art** - Université Paris 1 ...

... **Autre**(s)pARTs « Acteurs Unis **pour** la Transformation, la Recherche et l'Expérimentation (Sur les **relations** entre) **Populations**, ART et Société »... ...
www.univ-paris1.fr/article3583.html - 56k - En cache - Pages similaires

LA SOCIÉTÉ EFFICIENTE DE JOSEPH HEATH

Si l'un d'eux dénonce son complice mais l'**autre** non, il sera libéré et son ... **pour** les **relations** futures – surtout économiques – entre les deux pays. ...
www.quebecoislibre.org/030510-13.htm - 28k - En cache - Pages similaires

Pour une autre forme de voyage

Agir ici est une association de solidarité internationale qui mène des campagnes d'opinion publique **pour** des **relations** plus justes et équitables entre les ...
www.abm.fr/pratique/**autre**voya.html - 60k - En cache - Pages similaires

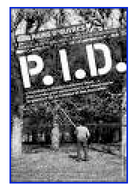
Réflexions **pour** un référentiel d'évaluation qualitative des ...

visant à une **autre relation** à **l'art** et aux **populations** ... De nouvelles méthodes d'évaluation doivent être pensées **pour** permettre l'appréciation des projets ...
www.voter-y.net/.../view - 86k - En cache - Pages similaires

Tribunes

documents présentés dans cette partie

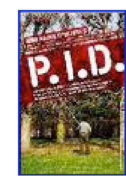
également accessibles sur http://octobre.couac.org/



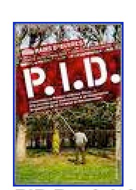
Inventons le **Produit Intérieur Doux**
200 x 301 pixels - 70 ko - gif
economiedistributive.free.fr



Inventons le **Produit Intérieur Doux**
153 x 248 pixels - 14 ko - gif
economiedistributive.free.fr



Parcours **Produit Intérieur Doux** ...
145 x 224 pixels - 16 ko - jpg
www.caracoleando.org



Parcours PID **Produit Intérieur Doux**
150 x 225 pixels - 14 ko - jpg
indicators.socioeco.org



Produit Intérieur Doux
200 x 140 pixels - 34 ko - jpg
www.mainsdoeuvres.org




... **Produit intérieur** brut par ...
317 x 345 pixels - 10 ko - gif
www.statcan.ca



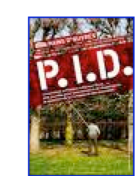
... **Produit intérieur** brut par ...
317 x 345 pixels - 11 ko - gif
www.statcan.ca



... **doux** au toucher. Il garde ses ...
160 x 219 pixels - 8 ko - jpg
www.truffaut.com



... **doux** au toucher Il garde ses ...
160 x 219 pixels - 8 ko - jpg
ets-truffaut.fr



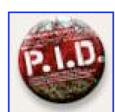
Produit Intérieur Doux
130 x 195 pixels - 71 ko - jpg
www.mainsdoeuvres.org



... EOEP **Produit Intérieur Doux** le 09
48 x 23 pixels - 1 ko - gif
www.zinclafriche.org

caracoleando

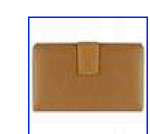
Parcours **Produit Intérieur Doux** PID
375 x 66 pixels - 4 ko - gif
www.caracoleando.org



Inventons le **Produit Intérieur Doux**
71 x 70 pixels - 4 ko - gif
www.lumieresdelaudela.com

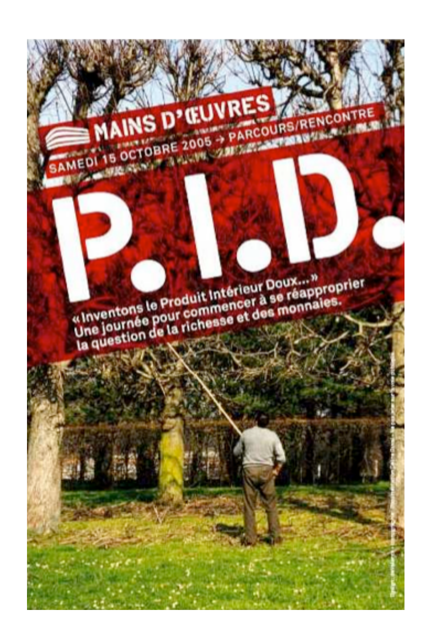


... **intérieur** pour être **doux**.En ...
90 x 90 pixels - 2 ko - jpg
fr.kelkoo.com



... Femme Cuirs Gousset : 17 **produit** s
90 x 90 pixels - 2 ko - jpg
fr.kelkoo.com
[Autres résultats, domaine img.kelkoo.com]

Un autre rapport à la richesse :
Et si notre Produit Intérieur Brut devenait plus Doux
(décembre 2005)



Un collectif de citoyens, relayés par des intellectuels et des économistes, nous invite à détrôner le PIB (Produit Intérieur Brut) pour le remplacer par un PID, un Produit Intérieur Doux. Adoucir notre rapport à la production de richesse et accepter une évidence : des valeurs et des ressources essentielles pour le développement de l'humanité ne sont pas monnayables.

Le PIB est censé calculer la richesse d'un pays. Pour ce faire, on additionne l'ensemble des valeurs ajoutées dégagées par les entreprises et les agents économiques. Mais cet indicateur, inventé dans l'entre-deux-guerres et mis en place après la Seconde Guerre mondiale, c'est-à-dire au summum de l'ère industrielle est-il, près d'un siècle plus tard toujours pertinent ? Patrick Viveret, conseiller référendaire à la Cour des comptes, a rédigé, en 2002, un rapport pour le Secrétaire d'Etat à l'Economie Solidaire [1], dans lequel il démontrait clairement que nos modes de calcul économique ne sont plus en accord avec les nécessités de l'évolution humaine. En effet, le PIB ne tient pas compte des coûts sanitaires sociaux et environnementaux et n'intègre pas des activités pourtant essentielles pour le développement de l'humanité. Ainsi, les centaines de milliards que coûtent les catastrophes (Erika, amiante, accidents de la route, tempêtes, inondations...) "ne sont pas comptabilisés comme des destructions, mais comme des apports de richesse dans la mesure où ces catastrophes génèrent des activités économiques exprimées en monnaie (...) Dans le même temps, toutes les activités bénévoles qui ont permis d'éviter ou de limiter une partie des effets de ces catastrophes, par exemple en allant nettoyer les plages polluées ou en aidant gratuitement des handicapés, ne sont pas considérées comme de la production de richesse et ont même contribué à faire baisser le PIB en développant des activités bénévoles plutôt que rémunérées"2.

Les Réseaux du PID
Un réseau s'est constitué autour du rapport de Patrick Viveret pour qu'il ne soit pas enterré. Célina Whitaker est l'un des membres actifs du Collectif Richesses : "Puisque le rapport de Patrick Viveret devait finir dans un placard, nous nous sommes dit que nous allions le suivre et serions tellement nombreux que plus personne n'arriverait à refermer le placard".
Si le PIB est finalement contre-productif, pourquoi ne pas le remplacer par un PID, un Produit Intérieur Doux et ainsi prendre en compte des richesses et des valeurs essentielles, mais que la société de marché juge sans valeur ? Ce terme de Produit Intérieur Doux a été inventé de l'autre côté de l'Atlantique par la québécoise Viviane Labrie. Cette dernière est à l'initiative d'un autre réseau3 qui, lui-aussi, vise à modifier les représentations de la richesse et de la pauvreté.
En France, des artistes et des opérateurs culturels s'investissent également sur cette question. Mains d'Œuvres, à Saint-Ouen, est ainsi devenu l'un des relais du Collectif Richesses. Fazette Bordage, directrice de cette friche artistique, a toujours refusé de dissocier l'action culturelle de l'action citoyenne. "Le projet Mains d'Œuvres se fonde sur une volonté de mêler et de relier des artistes soucieux de leur environnement avec les acteurs inventifs du monde associatif, pour qu'ensemble ils transforment les perspectives de notre modernité et interrogent nos sociétés en mutation"4.

L'économie est une science morale
Courant octobre, Fazette Bordage et Célina Whitaker étaient à La Friche la Belle de Mai à l'invitation de Eoep (Espace Ouvert d'Éducation Permanente)5. "Nous sommes de plus en plus nombreux notamment dans le champ artistique à dire qu'il faut redéfinir ce que l'on appelle richesse. Derrière les indicateurs économiques se cachent des choix politiques. On nous rabat les oreilles avec la crise économique alors que c'est le modèle économique qui ne fonctionne plus. Nous devons nous réapproprier tous ces mécanismes qui dictent nos vies".

L'économie n'est ni une science exacte, ni une vérité indépassable. Elle répond à des orientations politiques dont on est en droit de douter de l'efficacité. Surtout quand on vit du mauvais côté de la société de marché. Majid Rahnema, économiste d'origine iranienne6 : "Si la réponse aux processus de précarisation de masse était seulement dans une accélération de la croissance économique, comment expliquer que près d'un milliard de personnes souffrent encore de la sous-alimentation et de la faim, alors que la production actuelle des denrées alimentaires est suffisante pour nourrir une fois et demie la population totale de la planète ?".
Changer les indicateurs de prospérité permettrait de transformer l'évaluation des richesses. Du coup, les actions à mener pour augmenter ces richesses seraient envisagées différemment. Cette évolution des regards et des comportements passe par la mise en place d'autres critères d'appréciation et par la valorisation d'autres modes d'échanges.

Des valeurs non négociables
Pour Fazette Bordage, pas de doute : "Le mouvement citoyen doit s'investir dans les problématiques économiques. Ces questions sont complexes, mais doivent être mises en débat. Elles ne doivent pas être abandonnées aux experts. Chacun est autorisé à essayer de comprendre les mécanismes économiques. C'est aussi une question d'imaginaire et de créativité. Les artistes et les opérateurs culturels doivent participer à ce mouvement de prise de conscience. Nous devons aider les gens à comprendre que les choix économiques ne sont pas immuables, qu'ils peuvent être remis en cause".
Justement, quels rôles spécifiques peuvent jouer les artistes dans ce processus de prise de parole ? "Les artistes ont fait le choix de suivre leur intelligence sensible. Ils peuvent aider les gens à reprendre de l'autonomie et de la confiance dans leur capacité à comprendre le monde".
Cette mise en contact ne peut advenir que dans des espaces qui ne cherchent pas à produire à tout prix du spectaculaire. "Des lieux qui travaillent à redonner du sens à la pratique artistique, à s'inscrire dans un processus de rencontre et de confrontation avec les gens. Cette démarche ouvre des pistes pour inventer d'autres formes de relations à l'intérieur de la société".
Et à l'interrogation existentielle de Célina Whitaker : "sur quelles valeurs, sur quelles forces de vie, voulons-nous faire société ensemble ?", Fazette Bordage apporte des éléments de réponse finalement très concrets : "Les artistes sont porteurs d'une richesse difficilement monnayable. Comment quantifier le choc que peut procurer la rencontre entre une œuvre et un individu ? La plus grande des richesses humaines, n'est-ce pas notre créativité, notre sensibilité, notre imagination ?".

Frédéric Kahn

[1] Patrick Viveret est l'auteur de reconsidérer la richesse - éd. de l'Aube ; 2003



PROJET DE MANIFESTE DE l'UFISC

Adopté par le Conseil d'Administration de l'UFISC du 29 juin 2006

Introduction

L'**U**nion **F**édérale d'**I**ntervention des **S**tructures **C**ulturelles (**UFISC**) regroupe les organisations professionnelles suivantes :

- LA FEDERATION – Association Professionnelle des Arts de la Rue,
- FEDUROK – Fédération Nationale de Lieux de Musiques Amplifiées/Actuelles,
- SYNAVI – Syndicat National des Arts Vivants,
- SCC – Syndicat du Cirque de Création,
- FSJ – Fédération des Scènes de Jazz et de Musiques Improvisées,
- CITI – Centre International pour le Théâtre Itinérant,
- Le Réseau Chaînon,
- ACTES-IF – Réseau solidaire de lieux culturels franciliens,
- RIF – Confédération des réseaux départementaux de lieux de musiques actuelles/amplifiées en Ile-de-France,
- SMA – Syndicat national des petites et moyennes Structures non lucratives de Musiques Actuelles,
- ZONE FRANCHE – Réseau des musiques du monde

L'UFISC représente plus de mille structures développant des projets artistiques et culturels qui conjuguent une pluralité d'activités : création et diffusion de spectacles ou d'événements, action culturelle sur le territoire en relation directe avec les populations, création par l'artistique d'un espace public et citoyen, transmission d'un savoir-faire et soutien au développement de la pratique amateur.
Les organisations fondatrices de l'Union se sont réunies en 1999 en réaction à la publication de l'instruction du 15 septembre 1998 de Bercy relative à la fiscalité des associations de la loi de 1901. Notre objectif était alors de faire prendre en considération la spécificité de l'activité des structures artistiques et culturelles que nous représentons. C'est ainsi qu'en concertation avec le Ministère de l'Economie et des Finances (Direction Générale des Impôts) nous avons participé étroitement à l'élaboration de « fiches techniques » sur les critères de « non lucrativité » des associations de création artistique ou d'exploitation des lieux de spectacle vivant.

Forts de cette expérience, nous avons élargi notre engagement commun à l'emploi, puis aux modes de gestion caractérisant notre secteur, pour parvenir finalement à l'affirmation d'un espace socio-économique spécifique caractérisé par une économie plurielle et des organisations à finalités non-lucratives qui, par conséquent, se situent dans une économie que l'on qualifiera « d'économie non lucrative de marché », que l'on peut définir aussi comme relevant d'un « tiers secteur ».

I) Ce qui nous unit

1) Nos spécificités

Le secteur du spectacle vivant s'est particulièrement développé ces trente dernières années, témoignant d'un véritable phénomène de société : les musiques actuelles, le théâtre de texte, d'objets, le théâtre gestuel, en salle ou itinérant, les arts du cirque, les arts de la rue, la danse… Ce développement s'est traduit par un accroissement du secteur professionnel, par une explosion de la pratique artistique amateur et par l'introduction de tout un pan du secteur du spectacle vivant se situant sur un espace alternatif et intermédiaire entre le domaine du service public et celui des services marchands. Riches et diverses, ces nouvelles formes du spectacle vivant sont de plus en plus hypothéquées par un déséquilibre entre l'ampleur de l'engouement qu'elles suscitent et les moyens dont elles disposent pour permettre et alimenter les pratiques (professionnelles et/ou amateurs), tant sur les plans de la création et de la diffusion que de la transmission.

Ces initiatives artistiques et culturelles se sont construites dans une perspective d'économie plurielle, cherchant à développer de nouvelles activités qui répondent à des besoins non satisfaits. Se professionnalisant en s'appuyant sur leur travail de proximité, elles ont initié de nouveaux réseaux et élaboré une logique de développement qui ne se limite pas seulement à la production et à la diffusion d'œuvres. Cette multitude d'expériences a été motivée par la conviction qu'une autre manière de faire était possible et que le rapport du public aux œuvres créées ne pouvait pas s'établir sur les simples et seuls critères du système marchand. Leur pouvoir d'imagination et leur esprit d'initiative ont été fondés sur la nécessité de remettre la personne au cœur de la société.

Les structures artistiques et culturelles que représente l'UFISC se sont engagées sur une voie fédératrice afin de s'extraire des processus classiques de légitimation des productions artistiques. C'est en refusant une rationalisation dominante - voire systématique - des critères de sélection qu'elles s'opposent à la logique « d'excellence » opérée par l'intervention publique et à celle de la rentabilité capitaliste des industries culturelles. Attachées à leur indépendance, source de créativité et d'innovation, elles constituent cet espace intermédiaire et alternatif qui est le noyau vital de toute société en progrès. L'UFISC se fixe comme objectif de représenter cet espace innovant et de faire valoir son investigation et son champ d'expérience dans le domaine des arts vivants.

2) Nos valeurs

L'UFISC défend les valeurs suivantes dans lesquelles les structures adhérentes se reconnaissent :

- **A - L'art, moteur de la démocratie**

Pour partie, les fondements d'une démocratie reposent sur le respect et la prise en considération des différences existant entre ses membres. On peut dire que l'art contribue à la mise en pratique de ces deux principes. En effet, en faisant appel à son imagination, l'homme fait dans l'art l'expérience de mondes possibles, ce qui revient à faire celle de la différence et de la pluralité : la différence parce que l'art se fait par écart au réel ordinaire et propose des objets différents comme autant de points de vue sur une même réalité ; la pluralité parce qu'un possible admet par définition un possible contraire, faisant que les œuvres d'art ne s'excluent pas entre elles mais coexistent comme autant d'univers complémentaires. L'art participe en effet au développement de la personnalité de chacun et au respect de celle des autres, et favorise l'évolution et le maintien de la vitalité des sociétés démocratiques.

Mais la démocratie, c'est aussi la construction collective d'un « vivre-ensemble », qui s'enracine dans les singularités et les différences de chacun, mais qui les transcende également. Au-delà des formes historiques de cette construction, la transformation de notre société vers une économie de services et de production immatérielle suppose que s'établissent et se renforcent de nouveaux types de relations humaines - pour lesquels nous militons - simultanément très individualisés et socialisés. Qu'elle soit vécue à l'intérieur ou à l'extérieur de la création (artistes, spectateurs, amateurs), l'expérience artistique est elle aussi tout à la fois singulière et collective, donc profondément actuelle. Oeuvre de l'esprit et des relations humaines, l'œuvre d'art doit être envisagée comme une relation destinée à la communauté et aux individus

qui la composent, et non comme un simple produit. De ce fait, l'art n'a pas pour objectif l'accroissement des biens et des richesses privés. Il relève d'abord de l'intérêt collectif pour l'enrichissement de chacun et de tous les citoyens.

- **B - Initiative privée et autonomie de gestion**

La raison d'être des organisations affiliées à l'UFISC est de concrétiser et de structurer collectivement un projet artistique, qu'il soit ponctuel ou établi sur la durée. Pour la plupart, ces organisations se sont constituées juridiquement en association de la loi de 1901 parce que leur finalité n'est pas lucrative et que leur gestion est désintéressée. Cette dimension collective et artisanale place le travail et les hommes au cœur des projets qu'elles défendent, imposant ainsi leur primauté sur le capital. Ces structures sont donc issues d'initiatives privées et indépendantes. Elles relèvent du droit privé et revendiquent une autonomie de gestion en accord avec le projet artistique qu'elles développent. Cette indépendance s'affirme tant dans les choix artistiques que dans ceux de gestion. Ces choix ne sauraient donc être directement définis, ni par les contraintes de rentabilité immédiate propres au marché, ni par les mécanismes d'attribution des politiques d'aides publiques.

- **C - Implication sur un territoire et rapport aux populations**

Les structures représentées dans l'UFISC sont particulièrement attentives aux contextes territoriaux sur lesquels elles agissent et participent à leur dynamisation. Elles privilégient les partenariats durables avec les acteurs d'un territoire : collectivités territoriales, populations, associations culturelles, autres acteurs partageant les mêmes valeurs. Souvent motrices de cette mise en synergie collective, elles contribuent à une meilleure cohésion sociale sur un territoire. Le contact direct avec les acteurs locaux est une caractéristique essentielle des structures représentées par l'UFISC, qui contribuent à densifier un maillage plus cohérent du territoire en matière d'offre culturelle. Ce maillage est amplifié par les multiples échanges que ces structures développent avec des équipes d'autres territoires au plan local, régional, national et international. Les structures pallient ainsi l'extension exponentielle et non régulée d'un modèle de vedettariat, dont la conséquence est une concentration de l'attention et des richesses sur un petit nombre d'artistes et de lieux.

- **D - Mission d'intérêt collectif**

Les activités des structures membres de l'UFISC développent les missions d'intérêt collectif suivantes :

- elles participent du vivier de la création contemporaine et constituent l'espace privilégié d'émergence et d'innovation des arts vivants ;
- elles soutiennent le développement de la pratique artistique amateur, vecteur d'enrichissement et d'épanouissement des individus ;
- elles pratiquent une politique d'accessibilité au plus grand nombre (tarifs, proximité, diversité de l'offre, diversité des publics…) ;
- elles participent par des actions culturelles à la dynamisation du tissu associatif local et développent un lien de proximité avec les populations et leurs territoires.

- **E – Une économie « plurielle »**

Les structures représentées par l'UFISC se caractérisent donc par une économie « plurielle » dans la mesure où elles allient dans la construction de leurs projets et dans le développement de leurs activités différents principes économiques.
Se démarquant d'une conception selon laquelle le marché serait le seul principe de régulation des échanges, elles ont mis en pratique une hybridation des ressources s'articulant autour des principes de marché (billetterie de spectacle, diverses prestations), de redistribution des financements publics au titre des missions de service public mises en œuvre) et de réciprocité (forte implication bénévole, mutualisations et partages des ressources et des savoirs). C'est de cette diversité que les structures tirent en partie leur « richesse », en accord avec leurs projets artistiques et culturels.

II) Nos modes de fonctionnement

1) Des entreprises associatives d'esprit coopératif

Les structures représentées par l'UFISC sont des entreprises de spectacle, dans la mesure où la production et la diffusion de spectacles de théâtre de texte, de théâtre gestuel, de danse, de théâtre d'objets, d'arts de la rue, de cirque ou de musique - qu'ils soient représentés en salle ou dans une structure mobile - sont au fondement de leurs activités. Elles correspondent à plusieurs types d'organisation, selon leur mode de fonctionnement : compagnie implantée ou itinérante, collectif de créateurs, lieu de fabrique/création, lieu de diffusion, lieu d'accompagnement de pratiques artistiques. Elles assument la responsabilité économique des projets qu'elles développent, impliquant la responsabilité juridique et sociale d'employeur. Toutefois, elles se caractérisent essentiellement comme de très petites ou micro entreprises (quelques organisations de plus de 10 salariés en équivalent temps plein, la plupart avec moins de 2 salariés en équivalent temps plein). Cette spécificité conduit à un fonctionnement interne fortement coopératif nécessitant une poly-compétence, ne serait-ce que pour arriver à assumer l'ensemble des tâches nécessaires (créatives, productives, prospectives, commerciales, administratives, logistiques et techniques) et même si une ou deux personnes assurent effectivement la direction artistique et générale de l'entreprise. Le fonctionnement d'esprit coopératif est clairement un choix de valeur affirmé pour certaines organisations.
Dans tous les cas, l'UFISC regroupe des structures qui ne s'inscrivent pas exclusivement dans le contexte des rapports de travail tels qu'actuellement structurés entre employeurs et salariés ; dans la mesure où l'objectif fondamental des structures adhérentes est la réalisation du projet et non l'activité en elle-même avec, de plus, des moyens humains toujours limités. Les schémas de décision sont par conséquent plus horizontaux, les hiérarchies plus directes et peu diversifiées. Chaque personne impliquée dans la réalisation du projet assure une responsabilité particulière sur son domaine de compétence, en particulier pour le noyau de personnes qui constitue le cœur de l'organisation et lui donne son identité singulière.
Le principe coopératif – voire pour certaines structures le principe démocratique – prévaut donc dans toute l'organisation, mais de manière encore plus intensive quand il s'agit de sa direction globale, l'ensemble des personnes fortement impliquées dans la conception et la réalisation du projet participant peu ou prou à la prise de décision.

L'UFISC considère que les salariés fortement impliqués dans le projet général de la structure, qu'ils soient permanents ou à fortiori intermittents, ont à être pris en compte dans la gestion collective effective d'une structure d'emploi de fait trop flexible, qui combine dans le spectacle vivant la logique de projets courts et successifs et l'utilisation très étendue du CDD d'usage. Cette prise en compte renforcée des salariés très impliqués dans le projet doit s'inscrire tant dans les usages informels du secteur, que dans son encadrement réglementaire (dont la question des Conventions collectives, même si ce n'est pas la seule question à traiter), ou dans la mise en œuvre et le contrôle de ce cadre par chaque entreprise.

Le cadre juridique utilisé par les structures représentées par l'UFISC est quasi exclusivement le statut associatif, qui est en adéquation avec leurs finalités non lucratives et dont la souplesse de constitution et de mise en œuvre correspond davantage aux capacités des petites, très petites et micro entreprises. Ceci dit, le statut associatif implique des complexités spécifiques. Le doublet de direction constitué, d'une part par les dirigeants de droit bénévoles (Président, Bureau et Conseil d'administration), d'autre part par les dirigeants de fait salariés (directeurs artistiques ou de lieux, administrateurs), nécessite une coopération intensive entre ces deux parties et une formalisation minimale des responsabilités réciproques en termes de donneur d'ordre, et par conséquence de responsabilité entrepreneuriale (dont celle d'employeur). Dans la pratique, on constate l'émergence de constructions institutionnelles spécifiques. Les dirigeants bénévoles (donc souvent sans compétence entrepreneuriale particulière) sont de droit les porteurs des risques afférant à l'« indépendance d'entreprendre », les dirigeants « réels » concilient prise en charge effective de ces risques et protection individuelle par le biais d'un statut de salarié, une tension que l'on retrouve (souvent de façon décroissante au fur et à mesure qu'on s'éloigne des fonctions de responsabilité centrale et de compétence polyvalente) chez les autres personnels salariés participant directement à la réalisation des projets.

La pluralité des formes d'activités développées par les structures induit également une complexité fiscale. En effet, il apparaît que le droit français ne reconnaît qu'en tant qu'exception au droit commun les activités ne relevant pas exclusivement, soit des logiques de marché, soit des logiques d'administration publique. Par ailleurs, la reconnaissance des activités et des actions relevant du principe de réciprocité reste aujourd'hui peu précisée ou pertinente, comme l'indique le flou qui caractérise les statuts de bénévoles, de volontaires, de stagiaires… dans le cadre des entreprises associatives comme celles que regroupe l'UFISC. Finalement, les associations type loi de 1901 du secteur du spectacle vivant ne disposent pas d'un espace juridique spécifique et stabilisé – notamment au plan fiscal – et se retrouvent constamment tiraillées entre les logiques marchandes et non marchandes qu'elles assument simultanément.
L'UFISC considère que ces questions de gouvernance économique et associative doivent faire l'objet de propositions argumentées pour mieux faire reconnaître les spécificités de ce secteur du spectacle vivant et le structurer, que ce soit en termes de formation (dont des dirigeants de droit et de fait) des organisations, de chartes propres au regroupement (dont ce manifeste est un élément majeur) ou à chacun de ces constituants, de propositions précises aux diverses autorités compétentes et organisations professionnelles concernées.

2) Une pluriactivité de proximité et d'innovation

La production et la diffusion de spectacles vivants sous différentes formes, qui se trouvent au cœur du projet des structures adhérentes à l'UFISC, représentent une pluriactivité forte, tant les modes d'élaboration, de réalisation et de distribution de ces formes artistiques sont aujourd'hui plurielles. Cette pluriactivité est d'autant plus prégnante dans ces structures qu'elles se construisent dans un lien étroit avec leur environnement social et qu'elles choisissent de placer la personne au cœur de leur activité. Pour une approche renouvelée et plus interactive des rapports entre arts du spectacle vivant et société, une multitude d'actions d'égale importance est donc initiée à travers différentes formes d'action artistique et culturelle, de formation et d'enseignement, de réalisation de manifestations événementielles, d'accueil de groupes amateurs ou professionnels, d'échange critique et de mise en débat. Par son histoire et sa nature spécifiques, le spectacle vivant met au centre de ses préoccupations les relations de contact direct avec et entre les personnes. Les organisations regroupées dans l'UFISC représentent donc aujourd'hui un secteur très particulier de services à la personne et aux groupes, dans leur diversité même, et par là même à la collectivité civile toute entière. Conçues essentiellement pour des relations de proximité, leurs actions déterminent un mode de développement sur la base d'audiences successives plutôt restreintes. Ces actions s'additionnent alors dans l'espace et dans le temps et concernent finalement un très large public. Ces particularités constituent le fondement même des capacités d'efficience, de créativité et d'innovation de ces organisations.

Objectif propre et conséquence de leur nature organisationnelle, la dimension d'innovation et d'expérimentation représente un aspect essentiel des structures représentées par l'UFISC. Petites structures de droit privé, où la hiérarchie et les protocoles formalisés sont finalement peu développés, l'ouverture sur les collaborations inter structures et le travail en réseau contribue à créer une dynamique de confrontation avec des réalités diverses et donc de renouvellement constant des projets. De par leur lien de proximité (recherché et construit) avec les populations, les artistes et le tissu associatif, les structures regroupées dans l'UFISC sont encore plus en prise directe avec les mutations et les évolutions actuelles des pratiques artistiques, culturelles et sociales.

3) Une économie artisanale et de main d'œuvre

Dans les activités du spectacle vivant, le caractère unique et artisanal de la production et de la diffusion artistiques, comme le poids incompressible du facteur « travail », concourent à l'augmentation relative constante des coûts. D'autant que ces activités ne permettent pas de réaliser des économies d'échelle significatives. Les recettes propres, essentiellement issues de la diffusion de spectacles, ne parviennent pas à elles seules à équilibrer ces coûts. Il s'ensuit une situation chronique et générale de sous-financement qui contrecarre les possibilités de développement. D'où le recours aux différentes aides publiques, même si celles-ci portent désormais plus sur des projets ponctuels que sur la pérennité pluriannuelle des structures.

D'où également, au-delà même de choix idéologiques et militants, à des formes variées d'échanges non monétaires (bénévolat, volontariat, stage…) qui complètent la configuration d'économie plurielle de ces organisations. Le caractère souvent expérimental et non-standardisé des activités des petites structures adhérant à l'UFISC les place dans une situation économique plus difficile encore.
Les modes actuels de rémunération des biens et services relevant de ce secteur incitent donc à produire toujours plus de spectacles, seules activités permettant de véritablement rassembler des financements d'investissement et de générer la majeure partie des recettes propres lors de la phase de diffusion. Toutes les autres activités, pourtant essentielles, se trouvent mal rémunérées. Même si cela a été une revendication forte des artistes, la trop grande polarisation des politiques publiques (Etat et collectivités territoriales) autour de la production de spectacles conduit aujourd'hui à une surproduction qui, non seulement épuise la plupart des structures et ne tient pas suffisamment compte de leurs diverses activités, mais encore est en déphasage grandissant avec les possibilités actuelles de la diffusion. Dans des réseaux saturés, cette logique fragilise en retour les structures de production elles-mêmes. La réduction des recettes liée à la baisse du nombre de ventes de spectacles ou de leur prix unitaire de vente touche désormais un grand nombre d'organisations. Constamment relancées dans des phases d'investissement productif, les structures du spectacle vivant sont progressivement asphyxiées par les charges afférentes. Celles-ci étouffent les phases d'exploitation et les autres activités, qui devaient pourtant permettre une véritable vie organisationnelle dans la gestion et le développement de l'entreprise, bref dans son fonctionnement.
Cette structure économique et de financement très déséquilibrée renforce les inégalités entre les organisations, approfondit la crise structurelle de fonctionnement du secteur, affaiblit les capacités d'émulation coopérative entre les organisations et les personnes.

L'UFISC considère qu'une réorientation fondamentale des financements des divers donneurs d'ordre institutionnels (civils et publics) est une nécessité, sans laquelle les efforts localisés de mutualisation des coûts entre organisations seront vite inopérants.

Le potentiel humain est au centre de l'économie artisanale du spectacle vivant. Il n'est alors pas surprenant que l'essentiel des financements recueillis aille à la rémunération des personnels. Les structures représentées par l'UFISC participent donc clairement à un secteur d'emploi de main d'œuvre, souvent assez voire très qualifiée. Elles proposent par ailleurs des sas d'entrée privilégiés dans le secteur professionnel, à la fois aux artistes débutants, mais aussi aux techniciens et autres métiers du spectacle. Cette situation s'explique par une série de facteurs : petite taille des structures et des audiences, adaptée aux artistes et personnels en début de carrière et/ou à faible notoriété ; prédilection pour le lien d'intimité avec le public ; ouverture sur l'émergence et l'innovation ; prise de risque dans la programmation artistique (segment artistique pointu) ; proximité avec les populations du territoire de référence de l'organisation, laissant ainsi la porte ouverte aux rencontres et aux découvertes. Une posture constante d'accompagnement et de transmission de l'expérience crée aussi les conditions de l'insertion professionnelle par les pairs, assise sur l'expérience professionnelle en situation plutôt que sur la simple formation initiale.

L'UFISC considère que cette attention au potentiel humain doit se retrouver dans les relations de réciprocité avec les bénévoles et les volontaires, même si l'enjeu se situe alors plus sur le plan de leur développement personnel et de leur engagement culturel et social, que sur celui du développement de la compétence et de l'insertion professionnelles.

4) Une nouvelle gouvernance salariale

Le personnel employé dans le spectacle vivant relève essentiellement du statut de salarié. Mais une tension récurrente persiste dès qu'il est question de compétences artistiques : celles-ci relèvent-elles de savoir-faire identifiés, catégorisables en métiers objectivement définissables et en « postes à pourvoir » relativement stabilisés, ou bien renvoient-elles à des tâches à chaque fois singulières à accomplir, à la créativité et aux caractéristiques subjectives de la personne pressentie par l'entrepreneur ? La loi reconnaît d'ailleurs depuis longtemps des droits moraux et patrimoniaux (donc non salariaux) à toute une série d'artistes – auteurs, et elle a étendu en 1985 cette reconnaissance aux artistes – interprètes à propos des droits de propriété intellectuelle « voisins » des droits d'auteurs. La persistance de l'octroi au secteur du

spectacle (et à quelques rares autres domaines) de recourir systématiquement au Contrat à durée déterminée est une preuve complémentaire d'un compromis, lié aux spécificités du secteur, entre divers enjeux d'emploi et de responsabilité. Malgré les différents cadrages collectifs existants, les règles du marché du travail artistique restent au fond assez informelles dans les arts du spectacle, bien plus en tout cas que dans d'autres domaines d'activité. La fragilité de la représentation patronale et la trop faible syndicalisation des salariés participent à cette situation particulière.
Dans le même temps, la mutation actuelle des modes de production et d'échange renforce l'incertitude des situations, impose une réactivité et une flexibilité accrues. Ainsi, les transformations induites des emplois correspondent à la recherche par les entrepreneurs d'une nouvelle répartition des risques économiques entre les entreprises (dont développement de la sous-traitance), les systèmes assurantiels (dont dispositif de prise en charge du chômage et de la retraite), mais aussi les salariés (dont précarisation sans assez de nouvelles protections en contrepartie). Encore plus nettement dans le spectacle vivant, la situation actuelle est marquée par une tension non résolue entre obligation légale et forte tendance sociologique au salariat d'une part, redéploiement et modification depuis les années 1970 d'une « indépendance » créative et entrepreneuriale revendiquée par un grand nombre de ses personnels d'autre part. Les auteurs – metteurs en scène, ou plus largement les directeurs artistiques des organisations de spectacle vivant sont exemplaires de cette situation. Entrepreneur de fait d'un très grand nombre de projets artistiques (et disposant d'ailleurs de droits patrimoniaux à cet égard), ils disposent désormais et pour la plupart d'un statut de salarié d'une organisation qui les emploie.
Dans ce contexte de grande incertitude professionnelle et économique et au regard de la meilleure protection sociale des salariés par rapport à celle des entrepreneurs et travailleurs indépendants, la tendance à chercher des solutions statutaires de salarié ne peut que continuer à se renforcer. Soit l'apparition d'un véritable « néo-salariat », qui correspond aux mutations contemporaines, mais qui s'écarte du modèle de gestion économique et salarial mis en place après la seconde guerre mondiale. La césure subordination des salariés / responsabilité des entrepreneurs indépendants tend aujourd'hui à se diluer, ce dont les organisations du spectacle vivant sont exemplaires.

Dans ce contexte d'économie et de marché de l'emploi hyperflexibles, l'UFISC considère qu'il importe d'envisager des formes nouvelles de sécurisation professionnelle, économique et sociale pour tous, formes qui soient plus pertinentes et adaptées à ce contexte contemporain.

Les structures représentées par l'UFISC se trouvent au cœur de toutes ces problématiques. Assumant leur fonction d'employeur, elles constituent néanmoins un mode de gouvernance spécifique, où cette fonction est simultanément endossée par des personnes bénévoles et des personnes salariées. Mais c'est tout leur fonctionnement qui plaide pour une reconsidération des relations de travail et notamment de ses formes salariales.

L'UFISC considère ainsi qu'une meilleure sécurisation des situations personnelles conduit à interpréter la stricte opposition employeurs / employés, via une conception des droits sociaux plus attachés à la personne elle-même qu'à son statut d'activité ou d'emploi. Symétriquement, l'UFISC considère qu'une véritable éthique de la gouvernance des entreprises associatives exige une définition évolutive, mais à chaque fois précisée dans les organisations, des engagements et des responsabilités de chacun, en particulier vis-à-vis des rôles réels de donneur d'ordre et de décideur sur le plan économique et entrepreneurial.

Autre(s)pARTs
Responsable de la communication : **Eric CHEVANCE**
TNT - Manufacture de Chaussures
226 Boulevard Albert Premier - 33800 BORDEAUX
05 56 85 82 81 - mel : erictnt@wanadoo.fr
site : http://autresparts.free.fr

Pour une autre relation à l'art et aux populations

Des principes politiques pour une nouvelle époque
de l'action artistique et culturelle

En février 2002 avaient lieu à Marseille les premières rencontres internationales sur les Nouveaux Territoires de l'Art. Considérées par certains comme une rupture avec les pratiques antérieures, on peut aujourd'hui les analyser, soit comme un point d'arrêt, soit comme un point de départ. Point d'arrêt car l'espoir suscité par les témoignages de ceux qui, depuis des années, en France et dans de nombreux pays, inventaient de nouvelles façons de construire des relations entre des artistes et des populations, s'est rapidement éteint trois mois plus tard, lors des élections présidentielles françaises. Et dans le même temps, s'est évanouie la possibilité d'un dialogue serein et constructif avec les pouvoirs publics, notamment avec l'Etat. Celui-ci, reniant tout le travail qu'avaient mené le Secrétaire d'Etat au Patrimoine et à la Décentralisation Culturelle — Michel Duffour — et son équipe, s'est empressé d'ignorer la dynamique naissante et, malgré quelques frémissements qui n'ont pas longtemps fait illusion, le Ministère de la Culture s'est replié sur son pré carré.

Mais Marseille fut peut-être, au contraire, un point de départ. Moins celui de nouveaux projets, qui n'ont jamais attendu les pouvoirs publics pour se créer, exister et agir, que celui d'une prise de conscience : celle que nous étions nombreux, plus nombreux que nous le pensions, celle aussi que le travail d'action culturelle citoyenne et participative que nous pratiquions était une véritable voie de développement pour atteindre d'autres objectifs, plus justes, plus équitables que ceux que se donne l'institution, à bien des égards sclérosée et épuisée.

Aujourd'hui, ce qu'on reconnaît désormais sous l'appellation générique de Nouveaux Territoires de l'Art a quasiment disparu des préoccupations publiques. Nous retrouvons bien, ici ou là, certains termes, certains concepts, et même certains types d'actions que nous avons expérimentées et mises en œuvre. Nous nous en réjouissons, cela signifie que ces idées ont fait leur chemin, qu'elles ont progressé et se sont diffusées. Il serait néanmoins nécessaire d'examiner en détail le contenu de ces actions, et de réfléchir à la répartition des moyens qui leur sont accordés. Pour que ce travail soit valide, pour qu'il prenne tout son sens, qui est indissociablement artistique, social et politique, il doit s'appuyer sur des valeurs solidement ancrées.

Le plus important cependant, c'est que ce mouvement, parfois informel, souvent désordonné, mais bien réel, s'est poursuivi. Certes, des lieux ferment. Certes, des projets disparaissent ou se trouvent dans une précarité croissante. Et si la prise de conscience s'est opérée chez certaines collectivités territoriales, appuyée en cela par la mission Nouveaux Territoires de l'Art de l'Institut des Villes, elle n'a pu pallier l'aveu d'impuissance de l'Etat. Pourtant, de nouvelles initiatives naissent en tous lieux, dans les villes, les quartiers, en milieu rural ou urbain, dans un foisonnement qui démontre la vitalité des artistes, la pertinence de leur travail, et qui prouve aussi la nécessité qu'avec les populations, et sur leurs territoires, s'élabore collectivement cette nouvelle époque de l'action artistique et culturelle.

En février 2003, un an après les Rencontres marseillaises, l'association Autre(s)pARTs prenait la parole dans un texte intitulé « Des Acteurs culturels parlent aux décideurs de la culture – Dix propositions pour une autre relation à l'art et aux populations ». Ces dix propositions émanaient de dix constats sur l'activité artistique dans notre pays, tant d'un point de vue esthétique que culturel, politique, social, économique, etc. et abordaient la question des institutions comme celle de la décentralisation, de l'administration, de l'organisation, des relations

internationales. Aujourd'hui, alors que ce texte est toujours d'actualité, et peut-être même plus que jamais, il nous apparaît nécessaire de réaffirmer quelques valeurs qui nous semblent fondamentales.

Les pratiques artistiques et culturelles subissent sans cesse et de plus en plus fréquemment les souffrances de notre démocratie : les actes de censure qui atteignaient des structures ou personnes plus ou moins isolées frappent maintenant des responsables au sein même d'établissements nationaux, tandis que les difficultés économiques et la mécanique des auto-censures assurent une part importante de cette évolution mortifère. Le véritable souffle d'espérance que représentaient ainsi les Nouveaux Territoires de l'Art s'en trouve sérieusement contenu.

Face à ce qui nous englobe, et qui nous est imposé, face aux modèles dominants, l'art ouvre pourtant la possibilité de l'autre, l'autre interprétation, l'autre communauté, l'autre regard. Comme vision sensible du monde, il se pose comme élément fondamental constitutif de la personne, en tant qu'être humain autonome, social et responsable. Comme construction d'un vécu collectif, d'une expérience commune et partagée, il est l'un des fondements de la démocratie, seule possibilité acceptable, aujourd'hui, du vivre ensemble. Il se pourrait même que, comme dans de nombreuses situations historiques du passé, l'Art soit un recours pour une société devenue de plus en plus difficile, où, au-delà des apparences, notre démocratie accepterait ses propres renoncements.

Et c'est cette nouvelle réalité qu'il nous faut considérer et dans laquelle nos vigilances et nos engagements doivent se retrouver, face aux dégradations quotidiennes d'une démocratie de plus en plus malmenée et beaucoup plus fragile qu'il n'y paraît.

Comment alors accepter la dégradation des politiques publiques, de toutes les politiques publiques, mais particulièrement de celles de l'art et de la culture ? Comment alors accepter la précarisation des artistes et plus largement de très nombreux intervenants des champs artistique et culturel, comment accepter la standardisation des œuvres au goût du plus grand nombre, comment accepter que les déclarations sur la diversité culturelle ne soient que rarement suivies d'actes ? Comment accepter enfin l'oubli complet de certaines des initiatives artistiques les plus novatrices, les plus originales, tout en restant les plus populaires.

Dans ces temps de confusion sur les valeurs qui fondent notre société, Autre(s)pARTs affirme solennellement la nécessité de tendre vers une véritable démocratie culturelle, qui remette radicalement en cause les dogmes sur lesquels, depuis plus de quarante ans, s'appuie l'action culturelle dans notre pays. Une démocratie culturelle qui, dans le sillage des idéaux et des pratiques de l'éducation populaire, implique des interactions renouvelées entre mondes artistiques et autres champs sociaux, qui rende actives les populations dans la construction d'un authentique développement culturel, qui mêle dans les mêmes lieux, sur de mêmes projets, amateurs et professionnels. Il est d'une nécessité absolue de repenser les objectifs et les moyens des diverses politiques publiques dans ce domaine, de considérer avec la plus grande attention les expériences artistiques citoyennes qui se développent et prouvent qu'une approche populaire de l'art n'est pas une utopie passéiste, mais bien une réalité en marche.

Plus largement, nous militons pour un certain nombre de principes politiques, en concordance avec la spécificité de nos pratiques artistiques et culturelles, et qui concernent notre société tout entière.

1 – Nous revendiquons la primauté du principe d'émulation coopérative comme fondement de la valeur, tant symbolique qu'économique, des activités humaines. La primauté actuelle du principe de compétitivité concurrentielle conduit, selon nous, à un appauvrissement humain global. Un autre mode de développement et de la production de la richesse, plus hétérogène et extensif, est possible et doit être collectivement construit.

2 – Nous revendiquons la primauté des droits culturels au sein des droits de l'homme, comme droit d'accès de chacun aux ressources nécessaires à son développement personnel et social. Le principe de participation active de chacun à la vie sociale et culturelle est premier. Celui de co-construction des pratiques artistiques et des politiques culturelles avec tous les acteurs sociaux concernés s'en trouve induit.

3 – Nous revendiquons donc aussi la primauté de l'initiative civile et citoyenne ayant d'autres fins que lucratives dans le développement de notre société. Il en découle la nécessité de favoriser le développement d'expériences et d'entreprises relevant d'un « tiers-secteur », d'une économie solidaire hybridant les ressources de l'économie de réciprocité (échanges non monétaires, comme dans le volontariat et le bénévolat), de l'économie administrée redistributive, et de l'économie marchande.

4 – Nous revendiquons également la nécessité de construire et mettre en œuvre un nouveau droit à la continuité des droits sociaux, référé à la personne elle-même et non à son statut de travail ou d'emploi comme aujourd'hui. La nécessité d'une réelle « sécurité sociale professionnelle » est particulièrement sensible dans les milieux artistiques, mais touche fondamentalement l'ensemble de notre société capitaliste hantée par l'innovation et la flexibilité. Elle devra être rendue viable par une redistribution d'une part accrue de la richesse collectivement produite au profit du plus grand nombre.

5 – Nous revendiquons enfin la créativité artistique partagée comme ressource individuelle et collective première pour construire un monde de diversité culturelle, où l'identité dynamique de chacun se comprend aussi comme une ouverture constante à l'autre et au non prévu. Nos pratiques, nos projets se veulent en tout cas au cœur d'un processus historique d'émancipation de l'être humain, dans lequel la dimension sensible et créative de l'activité artistique est partie intégrante du mode d'organisation et de développement politique pour lequel nous militons.

Ainsi, dans la perspective des prochaines échéances électorales, nous engageons dès maintenant le débat avec tous ceux qui sont conscients de l'importance, pour les individus comme pour la collectivité, de construire de nouvelles relations, riches, fortes, durables, entre art et populations. Les acteurs sont présents, les idées foisonnent, il ne manque qu'une volonté politique et citoyenne affirmée. Avec qui la porterons nous ?

Autre(s)pARTs
Aix en Provence, juin 2006

L'association Autre(s)pARTs, constituée en septembre 2000, a pour objet de favoriser la mise en œuvre d'un centre commun de réflexion, de recherche et d'action pour la valorisation des projets et des lieux qui organisent leurs pratiques et expérimentations autour de nouvelles et autres relations entre arts, territoires et populations.

Premiers signataires: **Laurie Blazy**, Couac, Toulouse ; **Lucie Bonhomme** et **Henri Devier**, Melkior Théâtre / La Gare Mondiale, Bergerac ; **Fazette Bordage**, Art factories / Mains d'Œuvres, Saint Ouen ; **Frédéric Fachena**, Collectif 12, Mantes la Jolie ; **Stéphanie Bulteau** et **Luc Rosello**, Cyclones Productions, Saint-Denis de la Réunion ; **Stéphanie Cannoodt** et **Ophélie Deschamps**, stagiaires Autre(s)pARTs ; **Eric Chevance**, TNT, Bordeaux ; **Jean Djemad**, Black Blanc Beur, Saint Quentin en Yvelines ; **Quentin Dulieu**, étudiant, Bordeaux ; **Yves Fravega**, L'Art de vivre, Marseille ; **Nicolas Frize**, Les Musiques de la Boulangère, Paris ; **Philippe Foulquié**, Friche la Belle de Mai, Marseille ; **Sylvie Gerbault**, 3bisF, Aix en Provence ; **Gwénaëlle Groussard** et **Wladyslaw Znorko**, Cosmos Kolej, Marseille ; **Philippe Henry**, Maître de conférences - Université Paris 8-Saint-Denis ; **Bruno Lajara**, Compagnie vies à vies, Loos en Gohelle ; **Joël Lécussan**, Mix Art Myrys, Toulouse ; **Françoise Léger**, Ilotopie, Port Saint Louis du Rhône ; **Matthieu Maisonneuve**, l'Usine, Tournefeuille ; **Fréderic Skarbek**, 4-33, Mantes la Ville.

Et si on commençait à mutualiser nos organisations, camarades ?

SYNAVI
Syndicat National des Arts Vivants
Adresse postale : Cours G.Giraud - Jardin des Chartreux – 69001 Lyon
Tel : 04.78.39.47.17 - Tel : 06.68.62.00.69. Permanence du lundi au jeudi de 9h à 12h
Contact : Sandie MARTIN et Muriel GUYON
Site : www.synavi.info / E-mail : contact@synavi.info

Dès la création du SYNAVI en octobre 2003, il nous a semblé important de dire que nos activités, nos pratiques, nos fonctionnements tenaient d'un mode d'économie qui avait plus avoir avec l'économie solidaire qu'avec le secteur public administré ou le secteur marchand.
(Cf. article 4 de la charte du SYNAVI : « Pour une activité de création dont les modes de production s'inscrivent dans le cadre d'une économie solidaire » et aussi le colloque organisé à Lille en novembre 2004). Ce qui tenait alors d'un repérage un peu incantatoire, sans démonstration probante de ce qu'était réellement l'économie solidaire dans le spectacle vivant, ou le spectacle vivant dans l'économie solidaire, trouve aujourd'hui des prolongements beaucoup plus concrets à partir de certaines lignes et dispositifs d'action.

La question n'est plus (pas) de savoir si l'activité de création de spectacles met, ou non, en œuvre de « l'économie solidaire », mais comment, dans cette activité, certaines pratiques, certains fonctionnements favorisent la solidarité, le partage d'outils, de ressources, de compétences…
A vrai dire, notre enthousiasme à nous porter du côté de l'économie solidaire était d'autant plus grand que tout le système social et les représentations qui accompagnent notre activité de création artistique et de diffusion, vont en sens contraire depuis des années :
- pratiques individualisées concurrentielles, enfermées dans l'affirmation forcenée de leur singularité « artistique » et dont la dénégation la plus mystifiante est bien la référence à telle ou telle famille d'appartenance
- soumission à une loi du marché, pire que celle qu'on repère habituellement comme telle, la loi du marché des réputations,
- formes de mercenarisation de l'emploi intermittent qui ont entrainé une hyperflexilbilité dans nos métiers
- assujetissement du financement public à l'arbitraire des collectivités publiques avec des effets pires que ceux que nous dénonçons habituellement dans les formes institutionnelles bureaucratiques… `

Au fond, de réellement « solidaire » dans notre activité, on ne pouvait réellement évoquer, avec quelque crédibilité, que l ' »investissement collectif » représenté par le système d'assurance chômage des intermittents du spectacle et son ancrage dans la sacro-sainte « solidarité professionnelle ». On sait ce qu'il advient actuellement de cet élément essentiel de solidarité économique et sociale, et sa transformation sous les coups de boutoir de l'UNEDIC en un système de plus en plus assurantiel…Mais tout n'est pas désespéré : les alarmes qui nous mobilisent depuis des années ne servent-elles pas à alimenter à présent une réflexion sur des systèmes étendus de redistribution salariale qui intéressent bien d'autres activités que la nôtre, et beaucoup d'autres travailleurs précaires (cf. la plate-forme autour de la sécurité sociale professionnelle, sur laquelle travaillent la CIP-Idf, les mouvements de chômeurs et la CGT) ?

Surtout la mobilisation et le mouvement des artistes et techniciens intermittents ont mis au grand jour la nécessité de débattre ensemble, d'échanger sur nos pratiques et d'inventer des outils de lutte, d'expertise et de connaissance communs. Si se battre, s'informer, se représenter ensemble était possible, on devait pouvoir aller plus loin et remettre en cause concrètement le postulat qui nous abuse sur l'exercice de nos métiers : l'idée que diversité artistique et culturelle suppose le développement d'une sorte de vivier où naissent et disparaissent des entreprises éphémères, totalement étanches les unes par rapport aux autres, aveugles à force de vouloir être reconnues, distinguées (au sens bourdivin) un jour, sauvées donc d'une disparition certaine par l'agrément du (des) prince(s) ou la cooptation des pairs.

C'est à cette quête d'un autre paradigme qu'il faut aujourd'hui référer toutes les initiatives que le SYNAVI encourage, visant à imaginer, à bricoler, à faire fonctionner des dispositifs de mutualisation. Et plus que de grands discours sur l'économie solidaire, il s'agit de voir pratiquement ce que peuvent nous apporter des outils de mutualisation , en gardant à l'esprit simplement que c'est pour contrer les risques de l'exploitation capitaliste qu'étaient nées en leur temps les mutuelles du mouvement ouvrier (cf. l' intervention de Ph. Henry au colloque de Lille).

Quels risques avons-nous donc à contrer et quels moyens mettre en place pour cela, c'est aujourd'hui la seule question véritable.

Premier risque : le vulnérabilisation croissante de nos outils de travail qui sont de moins en moins protégés par le statut associatif privé, et de plus en plus exposés aux contrôles administratifs et sociaux.

Deuxième risque : l'enfermement dans une sorte d'économie de misère, ou d'économie de deuxième voire nième vitesse, sous prétexte que rien ne pourrait nous empêcher d'aller jusqu'au bout de nos projets artistiques et que pour cela, rien ne pourrait remplacer le bidouillage à la marge.

Troisième risque : une déprofessionnalisation accrue de nos métiers, non qu'il faille craindre le développement de la pratique artistique sous toutes ses formes, notamment amateurs, mais parce qu'il est juste de vouloir exercer complètement cette activité de façon à pouvoir en vivre.

Quatrième risque : le danger que la nécessité vitale de transmettre nos activités, simplement pour qu'elles aient un avenir, ne soit assurée que par des mécanismes normatifs et inadaptés sans la participation des artistes et des professionnels

Cinquième risque : la perte progressive des « acquis » de l'intermittence (diversité et richesse d'expériences professionnelles, capacités d'initiatives et de porter des projets, formes de polyvalence, etc.) par restriction du champ professionnel aux seuls outils institutionnels développant de l'emploi permanent sur des projets d'activité artistique très normés voire académiques…

Notre conviction est qu'aujourd'hui notre activité a encore un poids tel dans la société que travailler sur de nouveaux dispositifs légaux, de nouveaux outils administratifs, sociaux, économiques, adaptés à des pratiques, elles-mêmes en évolution constante, peut servir à contrer ces risques.

Raison pour laquelle le SYNAVI a lancé en 2006 un « appel au recueil et à la valorisation d'outils collectifs et de dispositifs de mutualisation à l'initiative de compagnies et structures independantes de création ».

Je cite ici cet appel pour l' information de tous :

« Le SYNAVI appelle les compagnies à faire connaître et à débattre de toutes les expériences et projets divers qui les voient s'associer, se regrouper, se solidariser, mettre en commun des moyens pour développer leur activité artistique et la rencontre de leurs créations avec le public.

Le développement d'outils collectifs sous le contrôle des compagnies est un moyen essentiel pour renforcer notre secteur d'activité :

- par les opportunités d'échanges de tous ordres (y compris sur le plan artistique) qu'on peut favoriser entre équipes artistiques

- par l'ouverture au renouvellement qu'il représente : l'engagement solidaire autour de certains outils de travail entre jeunes compagnies et compagnies plus anciennes est un gage de pérennisation de notre activité s'il est vrai que ne demeure dans le temps que ce qui s'ouvre continuellement à la nouveauté

- par le renforcement de l'adresse collective aux différents partenaires de notre activité (élus, responsables de politiques culturelles, organismes sociaux et professionnels) dont beaucoup ont trop longtemps su profiter de l'émiettement et de l'atomisation de nos entreprises.

Le Synavi n'ignore pas l'intérêt que peuvent susciter diverses formes de mutualisation chez des responsables de politiques culturelles, qui souhaitent limiter, en le concentrant sur certaines équipes ou lieux, "têtes de réseaux" ou "producteurs délégués", l'engagement public à subventionner les compagnies à la hauteur de leurs besoins.
Aussi convient-il de veiller à ce que la nécessité d'outils collectifs n'aboutisse pas à réduire l'autonomie des compagnies et de leurs projets artistiques. Le SYNAVI met en garde particulièrement contre toute incitation et soutien à la mise en place de "bureaux de production" ou d'"offices de diffusion" qui échapperaient au contrôle des compagnies et structures de création.

Représentant les intérêts collectifs des compagnies indépendantes, le SYNAVI est sans doute le mieux placé pour valoriser, mettre en œuvre, faire reconnaître, les outils collectifs les plus adaptés à nos besoins dans tous les domaines.

D'abord parce que ces outils existent déjà dans de nombreux endroits et à notre initiative :

- lieux privés ou publics occupés par plusieurs compagnies dans des procédures diverses d'association,

- outils mutualisés de gestion ou d'administration,

- initiatives communes de plusieurs équipes au titre de la formation (amateur ou professionnelle), de l'insertion professionnelle, de la diffusion, comme de l'action sur un territoire

- compagnies fonctionnant elles-mêmes comme des collectifs regroupant plusieurs porteurs de projets, etc.

Les exemples sont nombreux où la solidarité s'exerce avec un retour réel pour les compagnies concernées et les collectivités..
Aussi bien dans la législation sociale (groupements d'employeurs, formes de mutualisation, statuts coopératifs, etc.), dans les recommandations de collectivités donneuses d'ordre, que dans l'exemple d'autres secteurs (social, éducatif etc.),

il est aujourd'hui possible de promouvoir des cadres juridiques ainsi que des moyens de financement qui permettent de soutenir et de développer les expériences et les projets existants. »

A cet appel, était jointe une liste de quelques projets et expériences. Pour ne citer que ceux dont le SYNAVI est parfois à l'origine ou qu'il accompagne particulièrement :
- GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS (LATITUDES, OSCAR) AUTOUR D'EMPLOIS ADMINISTRATIFS EN HAUTE-NORMANDIE
- ETUDE DE FAISABILITE SUR UN GROUPEMENT D'EMPLOYEURS POUR L'EMPLOI D'ARTISTES ET DE TECHNICIENS DU SPECTACLE VIVANT A LYON
- PROJETS DE MUTUALISATION D'EMPLOIS ENTRE PLUSIEURS COMPAGNIES EN ILE-DE-FRANCE (en collaboration avec CNAR-Culture et les DLA)
- ASSOCIATION DE 20 COMPAGNIES AUTOUR D'UNE FRICHE EN ALSACE (Friche-Laiterie à Strasbourg)

Sur ces différentes projets / expériences, le SYNAVI entend mettre à disposition des compagnies des descriptifs, des contacts et des fiches ressources. Il propose, au cours de l'année 2006, de recueillir d'autres expériences et de finaliser un outil public de communication et de débats à usage des compagnies et des responsables de politiques culturelles. Par ailleurs il interroge le Ministère du Travail et les autres organisations professionnelles sur les hypothèses d'évolution juridiques qui pourraient favoriser certains dispositifs de mutualisation dans notre secteur, tels les groupements d'employeurs. Il travaille à la recherche de solutions permettant d'adapter la législation du spectacle vivant, en vue de pérenniser l'activité, de sécuriser les outils de travail et de mieux structurer les parcours professionnels.

Ces tâches, nous les considérons comme éminemment syndicales, elles visent à développer une culture politique et idéologique du collectif dans nos activités qui ne va pas toujours de soi, même si elle est invoquée souvent pour désigner le caractère même de notre travail et ses finalités. S'il fallait trouver encore un témoignage de ces difficultés, il est aisé et pourtant paradoxal de le trouver dans nos propres organisations : les difficultés à fédérer, au-delà des corporatismes disciplinaires ou autres, des démarches militantes ou de représentations professionnelles.
N'est-il pas temps de regrouper, de re-collectiviser nos outils militants, fédération, syndicat, association, coordination, comités, pour au moins simplifier le jeu des casquettes multiples, et surtout recomposer entre nous du politiquement fort et efficace ? Comme si nous étions condamnés à ce que la défense légitime de la singularité de nos aventures artistiques devait se traduire en autant de démarches et d'organisations militantes singulières et corporatives … Et si on commençait à mutualiser nos organisations, camarades ?

À PARAÎTRE
EN OCTOBRE 2006

Editions Sujet/Objet
Nouveaux Territoires de l'art - Paroles d'Elus
Collection La Fabrique des Protocoles
Propos recueillis par Claude Renard et Laurence Castany
160 pages 16cm x 21cm
Texte, sans illustration

ISBN : 2-914981-29-5
Diffusion www.jmplace.com
Distribution diffusion Jean-Michel Place 3 rue Lhomond, 75005 Paris
Tèl/01 44 32 05 90 fax/01 44 32 05 91

« NOUVEAUX TERRITOIRES DE L'ART – PAROLES D'ÉLUS »

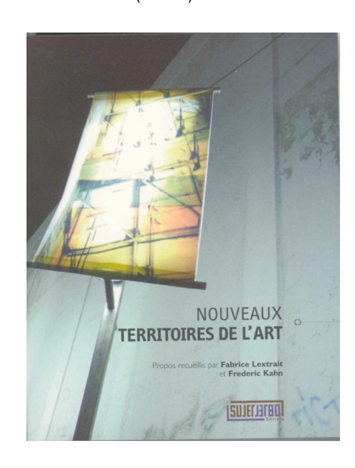
Avril 2006 - Éditions Sujet/Objet
Propos recueillis par Claude Renard et Laurence Castany

L'Institut des Villes, en partenariat avec le Ministère de la Culture et de la Communication, poursuit sa mission d'appui aux élus en matière de **soutien aux nouveaux territoires de l'art**, en publiant un ouvrage rassemblant les **témoignages d'une trentaine de sénateurs, députés, maires et adjoints au maire**. Dans toute la France, ces élus ont initié, accompagné ou suivi des expériences culturelles et artistiques innovantes sur leur territoire.
Au travers de ces récits, qui sont autant de rencontres entre politiques et acteurs culturels, se dessine **une nouvelle façon de penser la place et le rôle de la culture** dans le développement urbain, social et économique des villes. En fonction de leur territoire, ces élus ont produit des questionnements, des propositions et des outils qui sont autant de pistes d'action et de réflexion à partager par tous.

Contributeurs :
Jean-Paul Alduy, **Sénateur des Pyrénées-Orientales, Maire de Perpignan, Président de la communauté d'agglomération de Perpignan Méditerranée** - Jean-Marc Ayrault, **Député de la Loire-Atlantique, Maire de Nantes, Président de la communauté urbaine Nantes Métropole** - Frédéric de Beauvoir, **Conseiller d'arrondissement, délégué à l'action culturelle pour la jeunesse auprès de la Maire du 12e arrondissement de Paris** - Patrice Beghain, **Adjoint au Maire de Lyon chargé de la culture et de la communication** - Patrick Bloche, **Député de Paris, Conseiller de Paris et du 11e arrondissement** - Pascale Bonniel-Challier, **Ajointe au Maire de Lyon, chargée des événements et animations culturels** - Pierre Bourguignon, **Député de la Seine-Maritime, Maire de Sotteville-lès-Rouen, Vice-président de la communauté d'agglomération rouennaise** - Danielle Buys, **1e Adjointe au Maire de Tournefeuille chargée de la culture et de la politique de la ville, Conseillère régionale de Midi-Pyrénées, Vice-présidente de la commission culture et patrimoine du Conseil régional** - Caroline Cayeux, **Maire de Beauvais, Conseillère régionale de Picardie, Présidente de la communauté d'agglomération du Beauvaisis** - François Cornut-Gentille, **Député de la Haute-Marne, Maire de Saint-Dizier, Président de la communauté de communes Saint-Dizier, Der et Perthois** - Marie Déqué, **Adjointe au Maire de Toulouse chargée de la coordination des affaires culturelles, Conseillère régionale de Midi-Pyrénées** - Frédéric Dutoit, **Député des Bouches-du-Rhône, Maire du 8e secteur de Marseille** - Véronique Fayet, **Adjointe au maire de Bordeaux chargée du développement social, Conseillère régionale d'Aquitaine, Vice-présidente de la communauté urbaine de Bordeaux** - Jean-Claude Gaudin, **Sénateur des Bouches-du-Rhône, Maire de Marseille, Vice-président du Sénat, Président de la communauté urbaine de Marseille Métropole Provence** - Victoria Gesset, **Adjointe au Maire de Vichy chargée de la culture** - Annie Guillemot, **Maire de Bron, Conseillère générale du Rhône, Vice-présidente de la communauté urbaine du Grand Lyon** - Christian Kert, **Député des Bouches-du-Rhône, Conseiller municipal de Salon-de-Provence, Vice-président de la commission des affaires culturelles de l'Assemblée Nationale** - André Laignel, **Député européen, Maire d'Issoudun, Président de la commission culture et communication de l'Association des Maires de France, Président de la communauté de communes du pays d'Issoudun** - Noël Mamère, **Député de la Gironde, Maire de Bègles** - Dominique Riquet, **Maire de Valenciennes, Conseiller régional du Nord-Pas-de-Calais** - Sylvie Robert, **Adjointe au Maire de Rennes chargée de la culture, Conseillère régionale de Bretagne** - Alain Robinet, **Adjoint au Maire de Mantes-la-Jolie chargé des affaires culturelles et de la communication** - Florian Salazar-Martin, **Président de la Fédération Nationale des Collectivités territoriales pour la Culture, Adjoint au Maire de Martigues chargé de la culture** - Raymond Terracher, **1e Adjoint au Maire de Villeurbanne chargé de la culture, Conseiller général du Rhône** - Michel Thiollière, **Sénateur de la Loire, Maire de Saint-Étienne, Vice-président de la commission des affaires culturelles du Sénat, Président de la communauté d'agglomération de Saint-Étienne Métropole** - Serge Van der Hoeven, **Maire de Vieux Condé, Conseiller général du Nord** - René Vandierendonck, **Maire de Roubaix, Vice-président du Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, Vice-président de la communauté urbaine de Lille.**

Dès sa parution, ce livre sera disponible en vente au Couac.





Nouveautés

Editions Sujet/Objet
Nouveaux Territoires de l'art
Collection La Fabrique des Protocoles
Propos recueillis par Fabrice Lextrait et Frederic Kahn
296 pages 16cm x 21cm
Texte, sans illustration
19 euros- ISBN –2-914981-27-9
Diffusion www.jmplace.com
Distribution diffusion Jean-Michel Place 3 rue Lhomond, 75005 Paris
Tèl/01 44 32 05 90 fax/01 44 32 05 91

« Ce livre n'est pas seulement pluriel, il est collectif » (Edmond Hervé, Président de l'Institut des Villes)

Au centre des villes comme à leurs périphéries, au Nord comme au Sud, se développent des« Nouveaux Territoires de l'Art ». Friches, laboratoires,fabriques, lieux éphémères espaces intermédiaires, ils sont autant de **projets singuliers** au sein desquels s'inventent des **expérimentations fécondes** et de **nouvelles pratiques**. Si les NTA échappent à toute tentative de modélisation, ils partagent l'urgente nécessité de **repenser notre rapport à l'art**, de **replacer les artistes au cœur des villes,** dans le quotidien des habitants.
Ce nouveau paysage se construit jour après jour, à force d'échanges, de partages et d'innovations. Pour la première fois, **les réflexions de plus de quatre-vingt acteurs** de ces NTA sont rassemblées en un seul ouvrage. Venus de plus de vingt pays, artistes, porteurs de projet, intellectuels, architectes, élus confrontent leurs expériences et leurs points de vue. L'enjeu est de taille, à la fois politique, culturel, social, urbain et économique et bien sur artistique. C'est une « nouvelle époque de l'art » vivante, humaine et citoyenne.

www.sujet-objet.com
sujet-objet@wanadoo.fr

12, rue Pierre et Marie Curie 75 005 Paris SARL au capital de 7625 euros
Siret 430 295 626 00021_RCS Paris B 430 295 626_APE 742c

Livre en vente au COUAC

Glossaire des sigles sur la problématique “Emploi et Culture”. Réalisation CNAR Culture - Fédurok - Avise.

ACCRE	Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprise
ACFCI	Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie
ADAMI	Société Civile pour l’ADministration des Artistes et des Musiciens Interprètes
ADATEC	Agence pour le Développement des Activités Touristiques et Culturelles
ADDM	Association départementale pour le développement de la musique (conseil général)
ADE	Aide Dégressive à l'Employeur
ADEPES	Association Régionale pour le Développement et la Promotion de l'Economie Solidaire
ADIAM	Association départementale d’information et d’actions musicales et chorégraphiques
ADIE	Association pour le Droit à l'Initiative Economique
ADIJ	Association Départementale pour l'Insertion des Jeunes
ADMICAL	Association pour le Développement du Mécénat Industriel et Commercial
AFAA	Association Française d’action artistique
AFCCI	Association Française des Chambres de Commerce et d'Industrie
AFDAS	Fonds d’assurance formation des activités du spectacle (promotion et gestion de la formation pour les métiers de la culture et de la communication)
AFIJ	Association pour Faciliter l'Insertion Professionnelle des Jeunes Diplômés
AFIJMA	Association des festivals innovants en jazz et musiques actuelles
AFIT	Agence Française de l'Ingénierie Touristique
AFO	Association Française des Orchestres
AFPA	Association pour la Formation Professionnelle des Adultes, organisme de formation
AFR	Allocation de Formation Reclassement
AFRE	Allocation de Formation Réadaptation à l'Emploi
AG	Assemblée Générale
AGE	Assemblée Générale Extraordinaire
AGEFIPH	Association Nationale pour la Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées
AGEFOS PME	Organisme de collecte et de redistribution de la taxe d’apprentissage Fonds d’assurance formation des salariés des petites et moyennes entreprises
AGESSA	Association pour la gestion de la sécurité sociale des auteurs
AGI SON	Agir pour une meilleure gestion sonore (programme national)
AGLCA	Agence pour la Gestion, la Liaison et le Conseil aux Associations
AIF	Allocation d'Insertion et de Formation
AIRDIE	Association Interdépartementale et Régionale pour le Développement de l'Insertion par l'Economique
ALE	Agence Locale pour l'Emploi (de l'ANPE)
ALF	Association des Ludothèques Françaises
AMI	Association des musiques innovatrices
ANACT	Association Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail
ANCE	Agence Nationale pour la Création d'Entreprise
ANPE	Agence nationale pour l’emploi
ANRAT	Association Nationale de Recherche et d'Action Théâtrale
ANVAR	Agence Nationale de Valorisation de la Recherche, dite Agence Française de l'Innovation
APCE	Agence pour la Création d'Entreprises
APCM	Assemblée Permanente des Chambres de Métiers
APEC	Association pour l'Emploi des Cadres
APEJ	Aide au Premier Emploi des Jeunes
ARCAM	Association régionale de coordination des activités musicales et chorégraphiques
ARCEUS	Aide Régionale à la Création d'Emplois d'Utilité Sociale
ARDEVA	Association Régionale pour le Développement de la Vie Associative

Glossaire des sigles sur la problématique “Emploi et Culture”. Réalisation CNAR Culture - Fédurok - Avise.

ARE	Aide au Retour à l'Emploi
AREF	Allocation de Retour à la Formation
ARIE	Aide Régionale à l'Insertion par l'Economie
ARIS	Association Régionale pour l'Insertion Sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap
ARPE	Allocation de Remplacement pour l'Emploi
AS	Actualité de la scenographie (magazine)
ASI	Appui Social Individualisé
ASS	Allocation Spécifique de Solidarité
ASSEDIC	Assurance chomage
AVISE	Agence de Valorisation des Initiatives Socio-Economiques
BAFA	Brevet d’Aptitude aux Fonctions d’Animateur
BAFD	Brevet d’aptitude aux fonctions de directeur
BAPAT	Brevet d’assistant animateur technicien
BASE	Brevet d’Aptitude à l’Animation Socio Educative
BE	Brevet d’état
BEATEP	Brevet d’état d’animateur technique de l’éducation populaire et de la jeunesse
BEM	Bureau européen de la musique
BFR	Besoin en Fonds de Roulement
BG	Boutique de Gestion
BURN OUT	Groupe de travail constitué des régisseurs et des techniciens des salles Fédurok
C2R	Centre de ressources régional pour les musiques actuelles (Haute Normandie)
C2RA	Centre Régional de Ressources et d’Animation
CA	Capacité d’aptitude/Conseil d’administration
CAE	Coopérative d'ACtivité et d'Emploi
CAGEC	Centre d’aide à la gestion des entreprises culturelles
CAMA	Capacité d’aptitude des musiques actuelles
CAPRICAS	Caisse professionnelle de retraite, de l’industrie cinématographique ,des activités du spectacle et de l’audiovisuel
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CCN	Centres chorégraphiques nationaux
CDAA	Commission «développement et d’accompagnement artistique» de la Fédurok
CDC	Caisse des dépôts et consignations
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CEC	Contrat emploi consolidé
CEFEDEM	Centre de formation des enseignants de la musique
CEMEA	Centre d’entraînement aux méthodes d’éducations actives
CERISE	Centre Européen de Recherche sur les Initiatives Sociales et Economiques
CES	Contrat emploi solidarisé
CFDT	Confédération Française des travailleurs
CFMI	Centre de formation des musiciens intervenants
CFPTS	Centre de formation professionnelle aux techniques du spectacle (Bagnolet)
CGI	Code général des impôts
CGSCOP	Confédération Générale des SCOCP
CGSV	Conseil de gestion du spectacle vivant
CGT	Confédération générale des travailleurs

CHAINON	Réseau de petites et moyennes salles en France
CIDB	Centre d'information et de documentation sur le bruit
CIE	Contrat initiative emploi
CIF	Congé individuel de formation
CIGALES	Club d'Investisseurs pour une Gestion ALternative et locale de l'Epargne Solidaire
CIME	Comité d'Information et de Mobilisation pour l'Emploi
CIPAC	Congrès InterProfessionnel de l'Art Contemporain
CITI	Centre International pour le Théâtre Itinérant
CIVIS	Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale
CJDES	Centre des Jeunes Dirigeants de l'Economie Sociale
CLEFE	Clubs Locaux d'Epargne pour les Femmes qui Entreprennent
CNAC	Centre national des arts du cirque
CNAR	Centre National d'Appui et de Ressources
CNB	Centre national du bruit
CNC	Centre national de la cinématographie
CNCE	Conseil National de la Création d'Entreprise
CNDP	Centre national de documentation pédagogique
CNEI	Comité National des Entreprises d'Insertion
CNFPT	Centre national de la fonction publique territoriale
CNFPT	Centre national de formation des personnels territoriaux
CNIAE	Conseil National de l'Insertion par l'Activité Economique
CNIL	Commission nationale de l'informatique et des libertés
CNIPA	Conseil national de l'insertion par l'économie
CNLRQ	Comité National de Liaison des Régies de Quartiers
CNML	Comité National des Missions Locales
CNOS	Comité National Olympique Français
CNPS	Conseil national des professions du spectacle
CNRA	Conseil National des Radios Associatives
CNRL	Conseil National des Radios Libres
CNRVA	Commission Nationale de Reconnaissance et de Validation des Acquis
CNT	Centre National du Théâtre
CNVA	Conseil national de la vie associative
CODEF	Comité Départemental de la Formation Professionnelle, de la Promotion Sociale et de l'Emploi
CONGES SPECTACLE	Caisse de congés agréée par l'état pour les intermittents du spectacle
COPDAF	Coordination pour la production et la diffusion artistique en France
COTOREP	Commission Technique d'Orientation et Reclassement Professionnel
CPCA	Conférence Permanente des Coordinations Associatives
CPE	Convention Promotion de l'Emploi
CPER	Contrat de Plan Etat/Région
CPNEFSV	Commission paritaire nationale emploi/formation du spectacle vivant
CQF	Certificat de qualification professionnel
CRDS	Contribution au remboursement de la dette sociale
CRE	Contrat de Retour à l'Emploi
CRES	Chambre Régionale d'Economie Sociale
CRESS	Chambre régionale de l'Economie Sociale et Solidaire

CRIJ	Centre régional d’information jeunesse
CRP	Centre de Rééducation Professionnelle
CRRFP	Centre de Rééducation, Réadaptation et de Formation Professionnelle
CRY	Centre de ressources Yvellinois pour la musique
CSA	Conseil supérieur de l’audiovisuel
CSG	Cotisation sociale généralisée
DAC	Directeur des affaires culturelles
DADS	Déclaration annuelle des données sociales
DAF	Direction des Archives de France (ministère de la Culture et de la Communication)
DAG	Direction de l'Administration Générale (ministère de la Culture et de la Communication)
DAI	Délégation aux affaires internationales
DAO	Dessin assisté par ordinateur
DAP	Délégation aux Arts Plastiques (ministère de la Culture et de la Communication)
DAPA	Direction de l'Architecture et du Patrimoine (ministère de la Culture et de la Communication)
DATAR	Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale
DATAR	Délégation à l’aménagement du territoire et à l’action régionale
DDAI	Délégation au Développement et aux Affaires Internationales (ministère de la Culture et de la Communication)
DDASS	Direction départementale des affaires sanitaires et sociales
DDAT	Délégation au développement et à l’action territoriale
DDJS	Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
DDM	Direction du Développement des Médias ((ministère de la Culture et de la Communication)
DDTEFP	Direction départementale du travail, de l’emploi et de la formation professionnelle
DEA	Diplôme d’enseignement appliqué
DEDEPAD	Diplôme d’état de directeur de projet d’animation et de développement:
DEFA	Diplôme d’état aux fonctions d’animateur
DEM	Diplôme des écoles de musique
DEP	Département des études et de prospective (ministère de la culture)
DESS	Diplôme d’enseignement supérieur spécialisé
DETH	Demandeur d'Emploi Travailleur Handicapé
DFPA	Direction de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage (service du Conseil Régional)
DGAS	Direction Générale de l'Action Sociale
DGCL	Direction Générale de Collectivités Locales
DGEFP	Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle
DGLFLF	Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France (ministère de la Culture)
DIES	Délégation Interministérielle à l'Innovation Sociale et à l'Economie Sociale
DIISES	Délégation Interministérielle à l'Innovation Sociale et à l'Economie Sociale
DIJ	Délégation Interministérielle à l'Insertion des Jeunes
DIREN	Direction Régionale de l'Environnement
DIV	Direction Interministérielle à la Ville
DLA	Dispositif Local d'Accompagnement
DLL	Direction du Livre et de la Lecture (ministère de la Culture et de la Communication)
DMDTS	Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et des Spectacles (ministère de la Culture)
DMF	Direction des Musées de France (ministère de la Culture et de la Communication)
DPAE	Déclaration préalable à l’embauche
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles

DRASS	Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales
DRASS	Direction régionale de l’action sanitaire et sociale
DRCI	Direction Régionale du Commerce et de l'Industrie
DRFP	Direction Régionale de la Formation Professionnelle
DRJS	Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports
DRTEFP	Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
DSP	Délégation de service public
DSQ	Développement Social des Quartiers
DSU	Développement Social Urbain
DUMI	Diplôme universitaire des musiciens intervenants
DVD	Digital virtual disque
ECAP	Evaluation des Compétences et Acquis Professionnels
ECM	Espace culture multimédia (label ministère de la culture)
EDECE	Aide aux Demandeurs d'Emploi Créateurs d'Entreprise
EI	Entreprise d'Insertion
EIL	Emploi d'Initiative Locale
ELAN	Association de Dirigeants de Pépinières d'Entreprises
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPIC	Etablissement public industriel et commercial
EPRA	Echanges et Productions Radiophoniques
ERP	Etablissements recevant du public
ESIA	Economie Solidaire et Insertion Active
EURL	ENtreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
FACE	Fondation AGir Contre l'Exclusion
FAF	Fonds d’assurance formation
FAG	France Active Garantie
FAIR	Fonds d’action et d’initiative rock
FAJ	Fonds d'Aide aux Jeunes
FAMDT	Fédération des Associations de Musiques et Danses Traditionnelles
FAPE	Fondation AGir pour l'Emploi
FAR	Fédération des arts de la rue
FAS	Fonds d'Action Sociale
FASILD	Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations
FCIL	Formation Complémentaire d'Initiative Locale
FCM	Fonds pour la création musicale
FCPES	Fonds Commun de Placement Emploi et Solidarité
FDI	Fonds Départemental d'Insertion
FDS	Fond de soutien
FEAP	Fonds européen pour l’art et le patrimoine
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
FEDERCIE	Fédération des compagnies indépendantes du spectacle vivant
FEDUROK	Fédération de lieux de musiques amplifiées / actuelles
FEMS	Fédération des Ecomusées et Musées de Société
FERAROCK	Fédération des radios associatives musiques actuelles
FESAC	Fédération des entreprises du spectacle, de l’audio visuel et du cinéma

Glossaire des sigles sur la problématique “Emploi et Culture”. Réalisation CNAR Culture - Fédurok - Avise.

FEVIS	Fédération des Ensembles Vocaux et Instrumentaux Spécialisés
FFFIM	Fédération Française des festivals internationaux de musique
FGAP	Fonds de Garantie pour le Développement des Ateliers Protégés
FGI	Fonds de Garantie Insertion
FGIE	Fonds de Garantie pour les Structures de l'Insertion par l'Emploi
FINANSOL	Finances Solidaires
FIP	Fonds d'Investissement de Proximité
FIR	France Initiative Réseau
FISAC	Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce
FLES	Fonds Local Emploi Solidarité
FNAS	Fond national d’action sociale pour la musique
FNCC	Fédération nationale des collectivités territoriales
FNCTA	Fédération Nationale des Compagnies de Théâtre et d'Animation
FNDVA	Fonds national de développement de la vie associative
FNEIJ	Fédération nationale des écoles de musique d’influence jazz
FNEIJMA	Fédération Nationale des Ecoles d'Influence Jazz et Musiques Actuelles
FNSAC	Fédération des syndicats du spectacle, de l’audiovisuel et de l’action culturelle
FO	Force ouvrière
FOL	Fédération des oeuvres laïques
FONGECIF	Fonds pour la Gestion du Congé Individuel de Formation
FONJEP	Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire
FRAAP	Fédération des Réseaux et Associations d'Artistes Plasticiens
FRAC	Fonds Régional d'Aide au Conseil
FRE	Fonds de Revitalisation Economique
FSE	Fonds Social Européen
FSER	Fonds de Soutien à l'Expression Radiophonique
FSJ	Fédération des Scènes de Jazz et de Musiques Improvisées
GEMA	Groupement d’étude sur les musiques actuelles
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GIP	Groupements d'Intérêt Public
GPEC	Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences
GRCMA	Groupement Régional Coopératives Mutuelles Associations
GRISS	Groupement des institutions sociales du spectacle
IAE	Insertion par l'Activité Economique
ICOM	International Council of Muséums - Conseil international des musées
IDES	Institut de Développement de l'Economie Sociale
IES	Initiatives pour une Economie Solidaire
IETM	Institut européen du théâtre et de la musique
IFA	Imposition forfaitaire annuelle
IFSIC	Institut de Financement des Industries Culturelles
IGAS	Inspection Générale des Affaires Sociales
IMS	Institut du Mécénat de SOlidarité
INA	Institut national de l’audiovisuel
INIREP	Issoudun (Institut inter-régional d’éducation permanente)
INJEP	Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire

Glossaire des sigles sur la problématique “Emploi et Culture”. Réalisation CNAR Culture - Fédurok - Avise.

INPI	Institut National de la Propriété Industrielle
INSEE	Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques
IRCAM	Institut de recherche et coordination acoustique/musique
IRCE	Institut Régional pour la Création et le Développement des Entreprises
IRMA	Information et Ressources en Musiques Actuelles
IS	Impôt sur les sociétés
ITEMM	Institut technologique européen des métiers de la musique
MAO	Musique assistée par ordinateur
MAPL	Musiques d’aujourd’hui au pays de Lorient
MEDEF	Mouvement des entreprises de France
MIDI	Musical instrument digital interface
MIEL	Maison de l'Initiative Economique Locale
MIP	Maison d'Information Professionnelle (réseau interMIFE)
MIPP	Missions d'Itinéraire Personnel et Professionnel (réseau interMIFE)
MIRE	Mission d'Information Régionale sur l'Exclusion
MJC	Maison des jeunes et de la culture
MSE	Mission Sociale pour l'Emploi
NEF	Nouvelle Economie Fraternelle
NSEJ	Nouveaux Services Emplois Jeunes
NTIC	Nouvelles technologies de l’information et de la communication
ONDA	Office national de direction artistique
OPALE	Organisation pour projets artistiques d’entreprises alternatives (Culture & Proximité)
PAC (classe à)	Projet artistique et culturel - Mesure de l’éducation nationale
PACA	Provence Alpes Côte d’Azur
PAIO	Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation
PAP	Projet d'Action Personnalisé
PARE	Plan d'Aide au Retour à l'Emploi
PCE	Prêt à la Création d'Entreprise
PELS	Projet d'Economie Locale et Sociale
PFCE	Plate Forme du Commerce Equitable
PFIL	Plate Forme d'Initiative Locale
PIL	Programme d'Insertion Locale
PIM	Point Infos musique (PACA)
PLIE	Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petites et Moyennes Industries
PNAE	Plan National d'Action pour l'Emploi
PRF	Programme régional de formation
PRODISS	Syndicat National des Producteurs, Diffuseurs et Salles de Spectacles
PRV	Pacte de Relance pour la Ville
RAMA	Réseau aquitaine des musiques amplifiées
RCC	Registre du Commerce et des Sociétés
RDS	Remboursement de la dette sociale
RESEAU CHAINON	Regroupement des salles de petite et moyenne capacité
RILE	Réseau d'Initiative Locale pour l'Emploi

RMA	Revenu Minimum d'Activité
RMI	Revenu minimum d’insertion
RNE	Répertoire National des Entreprises
RTT	Réduction du temps de travail
S3	Syndicat de salle de spectacles:
SA	Société anonyme
SACD	société des auteurs et des compositeurs dramatiques
SACEM	Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique
SARL	Société Anonyme à Responsabilité Limitée
SCIC	Société Coopérative d'Intérêt Collectif
SCOP	Société Coopérative Ouvrière de Production
SDAP	Services Départementaux de l'Architecture et du Patrimoine
SDRM	Société pour l’administration du droit de reproduction mécanique
SEL	Système d'Echange Locaux
SFA	Syndicat Français des artistes interprètes:
SGAR	Secrétariat Général aux Affaires Régionales
SIAE	Structure d'Insertion par l'Activité Economique
SIFA	Société d'Investissement France Active
SMAC	Scène de Musiques Actuelles
SNAC	Syndicat national des auteurs et compositeurs de musique:
SNAM	Syndicat national des artistes-musiciens de France:
SNC	Société en Nom Collectif
SNDTV	Syndicat national des directeurs des théâtres de ville
SNFAC	Syndicat des nouvelles formes des arts du cirque
SNV	Service National Ville
SPE	Service Public de l'Emploi
SPEDIDAM	Société de Perception Et de Distribution des Droits des Artistes interprètes de la Musique et de la Danse
SPRE	Société Civile pour la Perception de la Rémunération Equitable de la communication au public des phonogrammes du commerce
STAFF	Centre de formation des techniciens du spectacle (Carquefou 44)
SYNAPSS	Syndicat national des petites structures de spectacles
SYNAVI	Syndicat National des Arts Vivants
SYNDEAC	Syndicat national des directeurs d’entreprises artistiques et culturelles
SYNPOS	Syndicat national des producteurs et organisateurs de spectacles
SYNPTAC	Syndicat national des professionnels du théâtre et de l’action culturelle:
TP	Taxe professionnelle
TPE	Très Petites Entreprises
TRACE	Trajet d'Accès à l'Emploi
TSF	Transfert de Savoir Faire
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UDCM	Union de diffusion des créations musicales (PACA)
UFISC	Union fédérale d’intervention des structures culturelles
UFJT	Union des Foyers des Jeunes Travailleurs
UNEDIC	Organisme gestionnaire du régime d’assurance chômage des intermittents du spectacle
UNIFORMATION	Organisme de formation paritaire agréé de l’économie sociale (associations, coopératives, mutuelles et syndicats)
UNIOPSS	Union Nationale Interfédérale des Oeuvres et organismes Privés Sanitaires et Sociaux

UREI	Union Régionale des Entreprises d'Insertion
URIOPSS	Union Régionale Interfédérale des Oeuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux
URSCOP	Union Régionale des Sociétés Coopératives de Production
URSIE	Union Régionale des Structures d'Insertion par l'Economique
URSSAF	Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et des allocations familiales
USPAOC	Union des syndicats des personnels des associations et organismes culturels
VAP	Validation des Acquis Professionnels
ZEP	Zone d'Education Prioritaire
ZFU	Zone Franche Urbaine
ZONE FRANCHE	Réseau de professionnels de musique du monde
ZRR	Zone de Revitalisation Rurale
ZRU	Zone de Revitalisation Urbaine
ZUP	Zone à Urbaniser en Priorité
ZUS	Zone Urbaine Sensible

Liste des participants préinscrits aux rencontres professionnelles via le site http://octobre.couac.org au 3/10/2006
(ayant donné leur accord pour la diffusion de leurs coordonnées)

Alice Vatant, médiatrice culturelle	alicevt@hotmail.com	
Arthur Gautier, Attaché d'étude- doctorant, Orama/CNAm-CNRS - Paris (75)	arthur.gautier@yahoo.fr	
Benjamin Magnen,Chargé de développement et de communication, Zutique Productions - Dijon(21)	benjamin.zutique@wanadoo.fr	
Bernard Amade, Formateur, Cépière formation - Toulouse (31)	amade@cepiereformation.com	http://www.cepiereformation.com
Bruno Lajara, metteur en scène, VIESAVIES - Lille (59)	bruno.lajara@wanadoo.fr	http://perso.orange.fr/viesavies/
Catherine Letinturier, danseuse chorégraphe comédienne, Le paon du jour - Montjean (53)	catherine.letinturier@club-internet.fr	http://lepaondujour.fr
Catherine Péchoux, Directrice, Jeux de Mômes - Toulouse (31)	jeux2momes@free.fr	
Cécile Bellan, Administratrice, Acolytes - Balma (31)	acolytes@club-internet.fr	
Céline Vidal, Coordinatrice, Le Chevrefeuille - Ramonville (31)	c.vidal@chevrefeuille.org	http://www.festivalconvivencia.net
Charlotte Aillet, Chef de projet, Alef productions - Toulouse (31)	charlotte.aillet@leventre.com	
Christelle Jung, Administratrice, Acolytes,- Balma (31)	acolytes@club-internet.fr	
Christine Champneuf, Directrice artistique, Cie Fille de l'Air - Rabastens (81)	c.champneuf@wanadoo.fr	http://www.filledelair.asso.fr
Claire Landat, Chargé de développement, Adepès - Ramonville St Agne (31)	claire.landat@adepes.org	http://www.adepes.org
Claire Neveu, Médiatrice culturelle, Toulouse (31)	claireneveu@hotmail.com	
Clément Toutant,	claimtoutant@yahoo.fr	
Denis Deloffre, Administrateur, Maboul Distorsion - Nantes (44)	mabould@wanadoo.fr	http://www.mabouldistorsion.net
Didier Kimmoun, Directeur artistique, Festival de rue de Ramonville - Ramonville (31)	arto7@wanadoo.fr	http://festivalramonville-arto.fr
Emily Lecourtois, Chargée de production, La Petite - Toulouse (31)	emily@lapetite.fr	http://www.lapetite.fr
Emma Freyburger, Chargée de communication, Plateforme culturelle euro-Maghreb - Toulouse(31)	emmayotte@hotmail.com	
Emmanuelle Courtin, Chef de projet, Alef productions - Toulouse (31)	alefproductions@wanadoo.fr	
Eric Chevance, Directeur, TNT - Bordeaux (33)	erictnt@wanadoo.fr	http://www.letnt.com/
François Fehner, Directeur artistique de l'Agit;Vice président du Citi - Toulouse (31)	francois.fehner@free.fr	http://www.agit-theatre.org
Fred Ortuño, Chargé de communication, Couac - Toulouse (31)	fred.ortuno@couac.org	http://www.couac.org/
Frédéric Hocquard, Président, Actes if - Paris (75)	info@actesif.com	http://www.actesif.com/
Fredéric Menard, Directeur, Zutique Productions - Dijon (21)	zutiqueproductions@wanadoo.fr	
Frederic Skarbek, responsable de projet, 4-33 - Mantes en Yveline (78)	frederic.skarbek@4-33.net	
Gabi Farage, Directeur, Bruit du Frigo - Bordeaux (33)	gabi.farage@bruitdufrigo.com	
Geo Martinez, Coordinateur, La Grainerie - Balma (31)	geo-martinez@la-grainerie.net	http://www.la-grainerie.net/

Géraldine Garnier, Chargée de développement, cosmos kolej - Marseille (13)	cosmoskolej@free.fr	http://cosmoskolej.org
Gwénaelle Groussard, Administratrice, Cosmos Kolej - Marseille (13)	cosmoskolej@free.fr	http://cosmoskolej.org
Gwennaëlle Roulleau, Coordinatrice, Actes if - Paris (75)	info@actesif.com	http://www.actesif.com/
Hamid Bouziane, Plateforme culturelle euro-Maghreb - Toulouse (31)	hamidbouziane@caramail.com	
Hervé Beauroy-Eustache, Administrateur, Les Illustres Inconnus-Toulouse (31)	herve@illustres-inconnus.org	http://illustres-inconnus.org
Hugo Urrestarazu, Secrétaire, Le Fil d'Or - Saint Julia (31)	lefil.dor@wanadoo.fr	
Isabelle Ferrebeuf, plasticienne/intervenante arts pla/enseignante, Trombone – Toulouse (31)	izaferrebeuf@free.fr	
Jean Djemad, Compagnie B3 Black Blanc Beur - Trappes (78)	b3danse@hotmail.com	http://www.blackblancbeur.fr
Jean Michel Lallemand, Programmateur, festi du Raid et de l'aventure - Les Angles (66)	laleuch@wanadoo.fr	http://LESANGLES.COM
Jean-Jacques Mateu, metteur scène, Petit Bois cie- Toulouse (31)	petitbois@cegetel.net	
Joel Lécussan, Coordinateur, Mix'art - Myrys - Toulouse (31)	mixart@mixart-myrys.org	http://www.mixart-myrys.org/
Joseph Paillard , Administrateur, LA Hors De - Lyon (69)	joseph.paillard@lahorsde.com	http://lahorsde.com
Julien Olié-Ruiz, Chargé de développement, Acolytes - balma (31)	acolytes@club-internet.fr	
Karim Djelassi, Fondateur-Directeur, Dell\'Arte - Toulouse (31)	Dell.arte@laposte.net	
Karine Noulette, Co-directrice, Emmetrop Friche l' Antre- Peaux - Bourges (18)	emmetrop@fr.fm	http://www.emmetrop.fr.fm
Laurence Sender, Chargée de Production, Terres Nomades-Toulouse (31)	terresnomades@free.fr	
Laurent Kilani,Directeur, La Cellule - Gaujan (32)	contact@lacellule.fr	http://lacellule.fr
Laurie Blazy, Coordinatrice, Couac - Toulouse (31)	laurie.blazy@couac.org	http://www.couac.org/
Luc Noel Bailly - Toulouse (31)	lnbailly@free.fr	
Lucie Bonhomme, Chargée de projets, Melkior Théâtre / La Gare Mondiale - Bergerac (24)	melkior.theatre@wanadoo.fr	http://melkiortheatrelagaremondiale.com
Manue Leconte, étudiante Master 2 conseil, expertise action publique - Toulouse (31)	emmanuelle.leconte@tiscali.fr	
Marilyne Fornari, Médiatrice culturelle	marilyne.fornari@wanadoo.fr	
Marius Chevallier, Chargé d'études, CERISES - Toulouse(31)	cerises@univ-tlse2.fr	http://www.univ-tlse2.fr/cerises
Marlene llop, Chargée de diffusion	marlouv@hotmail.fr	
Massira Boukhal, Artiste, La Petite - Toulouse (31)	messirdee@lapetite.fr	http://www.lapetite.fr/index.swf
Mathieu Maisonneuve, Directeur, L'Usine - Tournefeuille (31)	mathieumaisonneuve@lusine.net	http://www.lusine.net/
Muriel Pruvot, Adjointe à la Culture - St Orens (31)	muriel.pruvot@wanadoo.fr	
Mustapha Aouar, Directeur artistique, Gare au théâtre - Vitry sur seine (94)	contact@gareautheatre.com	http://gareautheatre.com
Nadia Etcheverry, Chargée de Production - Management Artistique	dianaetcheverry@yahoo.fr	
Nicky Tremblay, Fondateur-Directeur, Dell\'Arte - Toulouse (31)	Dell.arte@laposte.net	
Nicolas Ciret, Administrateur, la Guinguette Pirate - Paris (75)	guinguettepirate@freesurf.fr	http://www.guinguettepirate.com/
Nicolas Faucon, K.M.K. Production - Toulouse (31)	kmkprod@free.fr	http://www.kmkprod.com
Olivier Fraslin, coordinateur, La Glaciere-Toulouse (31)	olivierfraslin@wanadoo.fr	

Pascal Cabero, Cepière formation - Toulouse (31)	pascal.cabero@free.fr	
Patxi Belly, Animateur, Hemen - Anglet (64)	patxi@hemen-herrikoa.org	http://www.hemen-herrikoa.org
Philippe Berthelot,Secrétaire général, UFISC - Paris (75)	berthelot@la-fedurok.org	
Philippe Cadu, Organisateur festival photographie, Festival ManifestO - Toulouse (31)	philippe.cadu@free.fr	http://www.festival-manifesto.org
Philippe Metz, Directeur, Music' Halle - Toulouse (31)	filmetz@music-halle.com	http://www.music-halle.com
Pierre Gonzales, chargé de développement , ABI/ABO- Lyon (69)	abi.abo@free.fr	http://abi-abo.fr
Quentin Dulieu, stagiaire, Friche la Belle de Mai-Marseille (13)	quentin.dulieu@no-log.org	
René Robin, Conseiller referent culture spectacle anpe, -Toulouse (31)	rene.robin@anpe.fr	http://www.culture-spectacle.anpe.fr
Samuel Balti, Etudiant-Chercheur, Université de Toulouse-Le Mirail - Toulouse(31)	sam.balti@wanadoo.fr	http://univ-tlse2.fr
Sandrine Ettighoffer, Scénariste-scénographe,	lullie@free.fr	
Stéphanie Bulteau, Administratrice, Cyclones production -Saint-Denis de la Réunion(97)	bulteau.stephanie@wanadoo.fr	
Thérèse Toustou, Chargée de Production, Tournefeuille (31)	thereset@neuf.fr	
Thierry Lavignon, chef de projet, INJEP - Marly le Roy (78)	thierry.lav@free.fr	http://passeursdeculture.injep.fr
Valérie Schneider, Déléguée Régionale, GEMIP - Labège (31)	v.schneider@gemip.com	http://www.gemip.com
Vincent Priou, Directeur, Trempolino - Nantes (44)	vincent@trempo.com	http://trempo.com
Yann Laurans, charge de mission (fricheculturelle), ville de nanterre - Nanterre (92)	ylaurans@noos.fr	

Vous vous êtes inscrit-e via le site web et votre nom n'apparaît pas…
→ Vous n'avez sans doute pas donné votre accord via le formulaire d'inscription (case à cocher)…
Si vous souhaitez tout de même être informé-e de la publication des actes de ces rencontres,
laissez vos coordonnées à l'accueil… (ou par mail : contact@couac.org)